

# **PROCES - VERBAL 5/2022**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY**

**DU MERCREDI 2 NOVEMBRE 2022**

**A LA SALLE PULLIERANE**

## **SOMMAIRE**

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <u>Pages</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Ouverture, présents, excusés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 1            |
| Présentation et explication du vote électronique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1            |
| <b>Procès-verbal de la séance du 22 juin 2022</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>3</b>     |
| <b>1. Communications</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>3</b>     |
| 1.1 Communications du Bureau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4            |
| 1.1.1 Représentations et invitations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 4            |
| 1.1.2 Lettres et pétitions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 5            |
| 1.1.3 Communications de la Municipalité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 5            |
| 1.1.4 Motions, postulats et interpellations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 6            |
| <b>2. Ordre du jour</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>6</b>     |
| 2.1 Assermentation de 6 conseillères et conseillers<br>MM. Claude Dufour et Sébastien Wolleb en remplacement de<br>M. Marc Lebel et Mme Nicole Panizzon, (PLR), démissionnaires<br>Mme Gabriela Bejan, MM, David Contini et Quentin Roubaty<br>en remplacement de Mmes Madeleine Baumann, Simone Collet et de<br>M. Tristan Cordonier (Les Vert·e·s), démissionnaires<br>M. Stephan Margelisch, en remplacement de Mme Lucienne Vasserot<br>(UP), démissionnaire | 7            |
| 2.2 Election de deux membres à la Commission de Gestion en remplacement<br>Mmes Géraldine Padez (UP) et Nicole Panizzon (PLR), démissionnaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 8            |
| 2.3 Election éventuelle de deux membres suppléant·e·s à la Commission de<br>gestion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 8            |

|      |                                                                                                                                                                                                                                                                                         |    |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.4  | Election d'un membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme Simone Collet (Les Vert·e·s), démissionnaire                                                                                                                                                                    | 9  |
| 2.5  | Election d'un·e membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Marc Lebel (PLR), démissionnaire                                                                                                                                                                             | 9  |
| 2.6  | Election d'un·e membre suppléant·e à la Commission des pétitions en remplacement de Mme Madeleine Baumann (Les Vert·e·s),                                                                                                                                                               | 9  |
| 2.7  | Election d'un·e membre à la Commission de recours en matière d'impôts en remplacement de Mme Lucienne Vasserot (UP), démissionnaire                                                                                                                                                     | 10 |
| 2.8  | Election d'un·e représentant·e au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité Est lausannois » (ASEL) en remplacement de M. Marc Lebel (PLR), démissionnaire                                                                                                  | 10 |
| 2.9  | Election d'un·e représentant·e au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis en remplacement de Mme Simone Collet (Les Vert·e·s), démissionnaire                                                   | 11 |
| 2.10 | Election d'un·e membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Muriel Thalmann (PS), démissionnaire                                                                                                                                                                           | 11 |
| 2.11 | Election d'un·e membre suppléant·e à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Julien Conus (PS), démissionnaire                                                                                                                                                                  | 11 |
| 2.12 | Election d'un·e représentant·e au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité Est lausannois » (ASEL) en remplacement de Mme Odile Cuénoud González (PS), démissionnaire                                                                                      | 11 |
| 2.13 | Election d'un·e secrétaire suppléant·e du Conseil communal en remplacement de M. Quentin Roubaty, démissionnaire                                                                                                                                                                        | 11 |
| 2.14 | Préavis 14-2022 Service de défense incendie et secours Ouest Lavaux - Passage en association de communes SDIS Ouest-Lavaux                                                                                                                                                              | 14 |
| 2.15 | Préavis 15-2022 Acquisition et installation d'affichages numériques Frontaux (ANF) pour l'ensemble des classes des bâtiments scolaires de Pully - Crédit demandé CHF 1'130'000.00                                                                                                       | 15 |
| 2.16 | Préavis 16-2022 Complexe scolaire et église de Chantemerle - Etudes relatives aux projets de mise en séparatif du réseau d'assainissement du site et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux aménagements extérieurs du collège - Crédit d'étude demandé CHF 175'000.00 | 22 |
| 2.17 | Préavis 17-2022 Arrêté d'imposition année 2023                                                                                                                                                                                                                                          | 25 |
| 2.18 | Pétition « Protégeons les grands arbres en espace urbain, empêchons l'abattage du parc du Castelet à Pully-Valvert »                                                                                                                                                                    | 30 |

|        |                                                                                                                                        |    |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 2.19   | Propositions individuelles                                                                                                             | 33 |
| 2.19.1 | Postulat interpartis « Evaluer la durabilité financière communale »<br>de Guillaume Roy et consorts                                    | 33 |
| 2.19.2 | Interpellation interpartis « Réfectoire Arnold Reymond : quelle<br>suite ? » de Mme Isabelle Dauner Gardiol et consorts                | 40 |
| 2.20   | Divers                                                                                                                                 | 44 |
| 2.20.1 | Vœu pour l'adaptation des salaires de l'administration communale<br>de Pully<br>Mme Lena Lio                                           | 44 |
| 2.20.2 | Remerciements à la Municipalité pour le soutien à l'Association<br>pour les intérêts et le développement de Pully-Nord<br>Mme Lena Lio | 44 |
| 2.20.3 | Mobilier seconde main pour l'Espace Jeunes – suite<br>Mme Valentine Cardis                                                             | 44 |

**La Présidente :**

Mesdames et messieurs, je vous invite à prendre place et je vous souhaite la bienvenue de tout cœur.

**Excusés :**

Les conseillères et conseillers suivants se sont excusés : Mmes Cynthia Früh, Denise-Elise Haramis, Verena Kuonen, Géraldine Padez, MM. Philippe Clavien, Olivier Constantin, Julien Conus, Mathias Fernandez, Daniel Hammer, Remo Kuonen, Nicolas Leuba, Pierre Zappelli

**Arrivées tardives :** Mmes Claudia Gämperle, Karine Hirsch-Lorenz Blarer, M. François Logoz

**Absents :** MM. Jean-Luc Duvoisin, Romain Herzog, Jean-Marc Sottas, Bernard Thilo

En préambule, nous allons parler de l'introduction du vote électronique.

Suite à la motion du 9 décembre 2020 déposée par M. Dimitri Simos et consorts « Pour l'intégration d'un dispositif de vote électronique » acceptée par le Conseil le 13 avril 2022, la Municipalité a sélectionné le système de la société chinoise Changsha SunVote Limited à Hunan, représentée en Suisse par M. Richard de la Société Meerkathe à Rolle.

J'invite M. Richard à nous apprendre comment se servir du boîtier de vote que vous venez de recevoir. M. Richard, c'est à vous pour quelques minutes.

**M. Richard :**

Brièvement, sur ma personne, je suis le collaborateur de l'entreprise Meerkathe, A part ça, j'ai la chance d'officier comme vous en tant que Municipal dans la Commune de Longirod, qui est presque l'une des plus belles communes, je ne vous ferais pas l'affront de dire que c'est la plus belle et pour ce soir, ce qui m'amène c'est le système de vote électronique.

Celui-ci est composé de quatre éléments. Le premier étant le boîtier de vote que vous avez reçu à l'entrée, je vous expliquerai par la suite comment il fonctionne exactement, et à la fin, n'hésitez pas à poser des questions, il y a un petit temps qui est prévu pour ça. Ensuite, deux autres éléments, le premier qui est l'écran d'affichage, vous allez pouvoir suivre les résultats du vote lors de la clôture. Vous avez ensuite le logiciel qui permet aux votes de fonctionner qui est sur l'ordinateur ici devant et le quatrième élément qui est la petite antenne blanche qui se trouve derrière l'écran de l'ordinateur, qui fonctionne comme une antenne radio.

Je m'arrête trente secondes là-dessus. Pourquoi, on l'appelle onde radio, c'est ce qui vous permet d'avoir une sécurité au niveau informatique, qui vous empêche d'avoir des accès de l'extérieur, au niveau des forces extérieures au niveau des calculs, qui permet de rentrer dans le système, sachant qu'on est uniquement sur des ondes radios. Et ce qui permet aussi, si une fois vous devez faire un conseil communal dans une autre salle, dans d'autres circonstances où il n'y a pas forcément de Wi-Fi dans la salle, de pouvoir quand même utiliser le système de vote.

Maintenant sur ce système de vote en lui-même, sur votre boîtier de vote, il est composé de la manière suivante :

- vous avez une touche centrale qui symbolise une porte, qui est la touche entrée, vous pouvez déjà presser dessus, comme cela vous allumez vos boîtiers, on l'utilisera par la suite pour l'appel des présences.

- vous avez une touche qui symbolise les montées, une deuxième pour descendre, on utilisera cela pour les élections.

Ensuite une touche verte, une touche rouge et une touche orange, qui seront les touches qu'on utilisera pour les votations.

Concernant le contrôle des présences, on va le faire après, pour l'appel des présences, du moment que l'appel sera ouvert par l'utilisateur au niveau de l'ordinateur, sur votre boîtier de vote cela s'affichera s'enregistrer, il faudra presser une fois sur la touche entrée, donc la touche bleue et

vous aurez une confirmation, comme quoi vous êtes bien enregistré dans la séance. Ce qui permet de faire directement l'appel des présences au début de séance.

Maintenant pour une votation, du moment qu'une votation sera ouverte, le boîtier vous informera en disant « Votez svp », comme on le voit là, ensuite il vous faudra presser une fois sur l'une des trois touches en-dessous, qui vous amènera à l'affichage suivant, si vous avez voté « oui » avec la touche verte, vous dira « oui » a été transmis, si vous avez voté « non », vous aurez le « non » a été transmis qui s'affiche, je ne m'attarde aussi 30 secondes ici, au niveau de l'écriture, c'est vraiment écrit « non » transmis, c'est vraiment le vote « non » qui a été transmis. Ce n'est pas que le vote n'a pas été transmis. Soyez attentifs à cela, régulièrement, dans certains conseils communaux, la toute première fois, cela arrive qu'en fin de séance il y a quelqu'un qui vienne me voir et qui me dise : ma zapette ne fonctionne pas. Dans le futur, on va regarder pour mettre des guillemets pour que cela soit encore plus clair.

Et le dernier point, l'abstention, si vous souhaitez vous abstenir.

Est-ce qu'il y a des questions sur la façon de procéder sur un vote ou l'appel des présences ? Parfait.

Je passe encore aux élections. Pour les élections vous allez recevoir une liste des candidats. Dans l'exemple, il y a 4 candidats, donc au sommet vous avez le nombre de personnes qu'il faudra élire. Par exemple, 2, 3, 4, le nombre de sièges à repourvoir. Ensuite, vous avez la liste des personnes candidates, avec les flèches vous montez ou descendez pour choisir à qui vous attribuez votre voix, en pressant une fois sur la touche verte et vous pouvez voir qu'il y a un vu qui se met à côté à côté du nom à qui vous avez attribué une voix. Suite à ça, il faudra presser une fois sur la touche bleue pour valider les personnes que vous voulez élire. Vous avez encore un écran de contrôle qui s'affiche avec les noms choisis, si rien ne s'affiche c'est que vous n'avez voté pour personne et si vous voulez en mettre un troisième le système vous rappellera à l'ordre de manière peu polie, c'est bien d'essayer mais vous n'avez le droit qu'à deux voix ou trois voix selon le vote. Suite à ça, vous pressez encore sur la touche bleue et votre vote sera transmis.

Encore un tout petit détail, sur les votations et les élections, vous pouvez changer votre vote jusqu'à ce que celui-ci soit clôturé par la présidence. Dans les élections, vous pouvez revenir en appuyant sur le bouton rouge en arrière, par contre, soyez attentifs pour les élections, c'est votre vote précédent qui prévaut, si la présidence décide de clôturer le vote avant votre changement.

#### **La Présidente :**

Merci, M. Richard.

C'est donc une première pour vous et aussi une première pour nous.

Je demande maintenant à notre secrétaire, Mme Francine Medana, de bien vouloir procéder à l'appel.

#### **La Présidente :**

Nous sommes donc 76 membres présents, le quorum est atteint. Je vous rappelle l'envoi de la convocation qui comprenait l'ordre du jour. Elle a été envoyée le 30 septembre dernier, soit largement plus que le délai réglementaire de trois semaines avant la séance. Le Conseil ayant été régulièrement convoqué, le quorum étant atteint, je constate que cette assemblée peut valablement délibérer et je déclare la séance ouverte.

Je vous rappelle votre serment. Vous êtes libres en ce moment d'invoquer au fond de vous-même, la bénédiction divine sur nos travaux.

Je tiens à saluer les personnes présentes, M. Steiner et son collègue de l'administration communale, les représentants de la presse et je tiens encore à vous dire que Mme Florence Gross, députée est excusée.

Je souhaite la bienvenue aux membres du public que je remercie chaleureusement de l'intérêt porté à la vie de notre Commune de Pully. Je salue enfin la Municipalité accompagnée des représentants de l'administration communale, qui soutiennent indirectement nos débats dans les coulisses.

Je remercie aussi les techniciens et huissiers qui assurent le bon déroulement de notre Conseil et j'avais prévu de remercier les jardiniers pour la décoration florale de la salle, cela sera pour une autre fois, merci quand même pour leur excellent travail dans la Ville de Pully.

Donnez-moi encore quelques minutes.

C'est dans le top 10 des conseillers communaux que je suis classée. Le top 10 de ceux à qui la vie a donné la chance de la longévité et d'être nés au milieu du siècle passé.

Mon nom est Jacqueline Reigner et je me réjouis de présider cette année notre Conseil communal. C'est à Pully que j'ai choisi de vivre ces années avec Philippe Reigner ici présent et si nous nous sommes engagés tous les deux dans l'aventure politique, c'est grâce à Mme Lena Lio qui, par ses convictions et son expérience personnelle, nous en a donné le goût. Merci Lena.

C'est à Pully que j'ai choisi de créer mon entreprise, il y a déjà 30 ans, dans un domaine dont on parle beaucoup aujourd'hui : la cybersécurité.

Et si vous souhaitez en savoir plus, je suis née à Lausanne, choyée dans une famille heureuse. Mes parents, issus de milieu très modeste, ont construit leur vie basée sur leur propre talent. Tous deux m'ont donné la chance de choisir ma vie, mes études scientifiques achevées par un doctorat en neurosciences. Ainsi bercée par la fée de l'entrepreneuriat, j'ai eu le goût et l'audace de « me mettre à mon compte », avec le soutien de Philippe, de nos 3 enfants et désormais de nos 8 petits-enfants.

C'est à Pully, et sans crier gare, que le temps politique nous réunit au Conseil communal.

C'est à Pully, que je me réjouis de partager avec vous ce qui me tient à cœur : la liberté du débat démocratique, dans le respect des personnes, des sensibilités et des opinions, la liberté d'entreprendre et la liberté d'apprendre dans un environnement favorable à l'épanouissement de chacun. Tout particulièrement les jeunes élus. Pour la ville de Pully, sa réputation et son image.

Vous avez remarqué une légère modification de la disposition de vos tables.

Au sein du bureau nous avons réfléchi, afin d'éviter les affrontements entre les camps, au moyen de mieux créer un vrai débat démocratique en toute collaboration. Cette disposition qui évoque un hémicycle est le résultat le plus simple à mettre en place. Merci à M. Selimi et son équipe pour cette nouvelle mise en place.

## **Procès-verbal du 22 juin 2022**

### **La Présidente :**

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2022 vous a été adressé par mail le 30 octobre dernier. Je remercie chaleureusement Mme Francine Medana pour son énorme travail de rédaction. Est-ce qu'un membre du Conseil a des remarques, des propositions de corrections ou de compléments ?

### **M. Roland DU BOIS demande la parole :**

En page 10 du procès-verbal, j'aimerais apporter 2 corrections concernant mon intervention, à la neuvième ligne, sur la base des plans, on arrive à environ CHF 5'600.00 le m<sup>2</sup> net, or ce n'est pas

CHF 5'600.00, mais 7'600.00, et à l'avant dernière ligne *pour* la cour des comptes, il manque le *pour*, les 7'000.00 au m<sup>2</sup>, étant les coûts les plus chers pour un collège pour la cour des comptes. Merci.

### **La Présidente :**

Merci, M. du Bois pour cette lecture attentive. Nous prenons notes des corrections souhaitées. Y a-t-il d'autres propositions de corrections ou de compléments ?

Tel ne semble pas être le cas, étant donné qu'il y a une demande de correction sur ce procès-verbal, je vais vous demander de l'approuver et Karine me souffle que nous avions prévu de tester le vote électronique avec l'approbation du procès-verbal.

Je pose la question, acceptez-vous le procès-verbal avec les modifications demandées par M. du Bois ?

Félicitations, le test est vraiment magistral, le procès-verbal est adopté avec 72 oui et 2 non. Tout va bien.

## **1. COMMUNICATIONS**

### **1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

#### **1.1.1 Votations du 25 septembre 2022**

##### **Objet 1 : Initiative Non à l'élevage intensif**

Pully Refusé 61,74%      Vaud Rejeté 65,55%      Suisse Rejeté 62,87%

##### **Objet 2 : Financement additionnel de l'AVS**

Pully accepté 50,77%      Vaud Rejeté 54,41%      Suisse Accepté 50,55%

##### **Objet 3 : AVS 21**

Pully Rejeté 55,38%      Vaud Rejeté 54,41%      Suisse Accepté 55,07%

##### **Objet 4 : Loi fédérale sur l'impôt anticipé**

Pully Accepté 55,26      Vaud Rejeté 53,09%      Suisse Rejeté à 52,01%

##### **Votation cantonale : Création d'un Conseil de la magistrature**

Accepté par 68,75% des Pulliérans et 65,18% des Vaudois

#### **1.1.1 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS**

**Le 1<sup>er</sup> août**, selon la joyeuse tradition du jour, j'ai eu l'honneur de participer à la Diane conduite par la Fanfare de Pully en compagnie de Mme Francine Medana, secrétaire du Conseil. Un tout grand merci pour cette joyeuse équipée matinale dans les quartiers de notre commune.

**Le 1<sup>er</sup> septembre**, j'ai été invitée par l'ASEL, Sécurité Est Lausannois, à Savigny pour assister à la cérémonie d'assermentation.

**Le 28 septembre**, c'est la traditionnelle invitation de la Présidente du Conseil qui s'est déroulée au Centre Général Guisan à Verte Rive. Un joyeux moment de convivialité.

**Le 4 octobre**, avec quelques membres du conseil, j'ai assisté à la visite de l'exposition du Musée de Pully.

### **1.1.2 LETTRES ET PETITIONS**

#### **1) Démissions**

Mme Madeleine Baumann du groupe Les Vert·e·s a envoyé sa lettre de démission fin juillet, elle n'est plus suffisamment disponible pour suivre les travaux du Conseil de façon satisfaisante. En accord avec elle, je ne lis pas l'entier de sa lettre. Mais elle tient à remercier sincèrement toutes les personnes qu'elle a eu la chance de côtoyer lors de son mandat et souhaite une législature fructueuse à la Municipalité comme aux Membres du Conseil.

J'ai reçu également la lettre de démission de M. Tristan Cordonnier Les Vert·e·s, je vous en fais lecture :

« Madame la Présidente,

C'est avec regret et après mûre réflexion que je vous présente ma démission du conseil communal. Mes disponibilités ne sont actuellement pas suffisantes pour me permettre de m'investir au sein de ce conseil comme je l'aurais souhaité. Mon passage au sein du conseil communal m'aura montré à quel point cette tâche suppose un dévouement et une flexibilité d'organisation. Je suis donc d'autant plus admiratif de mes collègues de parti et hors parti qui arrivent à concilier cette tâche avec leurs impératifs familiaux et professionnels. En souhaitant à la commune de Pully la concrétisation d'idées plus vertes et des chiffres plus noirs, je vous adresse, Madame la Présidente, mes meilleures salutations. »

Tristan Cordonier

M. Quentin Roubaty annonce sa démission de la fonction de secrétaire suppléant :

« Madame la Présidente, chère Jacqueline,

C'est avec regret que je t'annonce ma démission du poste de secrétaire suppléant du bureau du conseil avec effet au 31 octobre 2022. Cette décision est due à mon assermentation à venir en tant que conseiller communal, laquelle ne me permettra plus d'assumer la charge cumulée qu'aurait représenté ces deux postes. A titre personnel, j'eus beaucoup de plaisir à participer aux discussions, toujours très formatrices, du bureau et à côtoyer ses membres, avec qui je garderai de très bons contacts. Te remerciant d'avance de prendre bonne note de ce qui précède, je t'adresse, chère Jacqueline, mes salutations distinguées. »

Quentin Roubaty

### **1.1.3 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

#### **La Présidente :**

Vous avez trouvé sur vos tables les communications suivantes :

N°10-2022 Plan directeur communal du Plan général d'affection

N°11-2022 Déplacement du DATA Center

N°12-2022 Installation d'un bâtiment scolaire provisoire sur le site de Chantemerle

N°13-2022 Gestion d'Espace Jeunes et de l'animation en milieu scolaire

Monsieur le Syndic, la Municipalité désire-t-elle s'exprimer à propos de ces communications ou a-t-elle d'autres communications à effectuer ?

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

Un petit rappel, vous avez reçu il y a quelques jours un communiqué de presse concernant les premières mesures prises par la Municipalité en lien avec la crise annoncée de l'énergie et vous avez reçu en principe aussi avec la liste, des mesures telles qu'elles sont connues actuellement. C'est évidemment un document qui est appelé à être évolutif. Si quelqu'un ne devait pas avoir reçu ces documents, bien sûr, il peut les demander et on les lui enverra une nouvelle fois. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. le Syndic.

Je vous rappelle que d'éventuelles remarques ou questions de votre part sur les communications pourront être faites en fin de séance sous le point « Divers » de notre ordre du jour.

#### **1.1.4 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS**

**La Présidente :**

Nous avons reçu :

- une interpellation de Mme Isabelle Dauner Gardiol au sujet des réfectoires du collège Arnold Reymond, qui sera développée si elle est soutenue par 5 conseillères et conseillers
- un postulat interpartis « Finances durables » de M. Guillaume Roy et consorts

Ces objets seront traités au point des « propositions individuelles ».

## **2. ORDRE DU JOUR**

**La Présidente :**

Vous avez reçu l'ordre du jour qui vous a été adressé avec la convocation le 30 septembre dernier conformément à l'art. 24 de notre règlement. Cet envoi comprenait les préavis 14, 15, 16 et 17-2022.

Je vous propose les modifications suivantes :

Au point 10 : Election d'un·e·membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Muriel Thalmann, PS, démissionnaire

Au point 11 : Election d'un·e·membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Julien Conus, PS, démissionnaire

Au point 12 : Election d'un·e représentant·e au sein du Conseil Intercommunal de l'Association de communes "Sécurité Est Lausannois" en remplacement de Mme Odile Cuénoud Gonzalez, PS, démissionnaire

Au point 13 : Election d'un·e secrétaire suppléant·e du Conseil communal

Enfin la numérotation des points suivants est ajustée, le point 10 devenant le point 14 et ainsi de suite.

Avez-vous une remarque ou une opposition à cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, cet ordre du jour est approuvé et nous pouvons maintenant passer au traitement des objets.

## 2.1 Assermentation de :

**MM. Claude Dufour et Sébastien Wolleb, en remplacement de M. Marc Lebel et Mme Nicole Panizzon, PLR, démissionnaires**

**Mme Gabriela Bejan, MM. David Contini et Quentin Roubaty, en remplacement de Mmes Madeleine Baumann, Simone Collet et de M. Tristan Cordonier, Les Vert·e·s, démissionnaires•**

**M. Stephan Margelisch, en remplacement de Mme Lucienne Vasserot, UP, démissionnaire**

Je prie Monsieur l’Huissier de bien vouloir conduire la nouvelle conseillère et les nouveaux conseillers communaux devant la tribune et j’invite l’Assemblée à se lever.

Madame, Messieurs,

Je vais lire le serment que vous devez prêter avant d’entrer en fonction. Son texte figure dans la Loi cantonale sur les communes et dans notre règlement du conseil. Après quoi, à l’appel de votre nom, vous lèverez la main droite et direz clairement : « Je le promets ». Lecture du serment :

« Vous promettez d’être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l’indépendance du pays.

Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l’ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d’avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

M. Claude Dufour ?

Je le promets.

M. Sébastien Wolleb ?

Je le promets.

Mme Gabriela Bejan ?

Je le promets.

M. David Contini ?

Je le promets.

M. Quentin Roubaty ?

Je le promets.

M. Stephan Margelisch ?

Je le promets.

Madame, Messieurs, au nom de cette assemblée, je vous félicite. Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue au sein du Conseil communal de Pully et je vous prie de passer vers la secrétaire pour recevoir votre brevet ainsi que le règlement du Conseil communal. (Applaudissements)

J’invite l’Assemblée à se rasseoir.

## **2.2 Election de deux membres à la Commission de gestion en remplacement de Mmes Géraldine Padez. UP, et Nicole Panizzon, PLR, démissionnaires**

### **La Présidente :**

Je rappelle que, conformément à l'art 38 al. 3 de notre règlement, un siège devenu vacant reste acquis au groupe auquel appartenait le conseiller à remplacer.

J'invite le groupe UP à présenter une candidature à ce poste.

### **M. Robin CARNELLO demande la parole :**

Je vous présente la candidature de Mme Lorena Marin Guex, actuellement membre suppléante de la commission. Je vous remercie de faire bon accueil à sa candidature.

### **La Présidente :**

J'invite le groupe PLR à présenter à son tour une candidature à ce poste.

### **M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Le groupe PLR vous propose la candidature de M. Frédéric Anken au poste de membre de la Commission de gestion, il est actuellement membre suppléant de cette même commission. Je vous remercie de faire bon accueil à sa candidature.

### **La Présidente :**

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, Mme Lorena Marin Guex et M. Frédéric Anken sont élus tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je les en félicite.

(Applaudissements)

## **2.3 Election éventuelle de deux membres suppléant·e s·à la Commission de gestion**

### **La Présidente :**

Ce qui veut dire que nous avons deux membres suppléants à élire pour cette commission.

### **M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Effectivement, Mme la Présidente, le groupe PLR propose la candidature de M. Claude Dufour comme membre suppléant de la Commission de gestion. Et je vous remercie également de faire bon accueil à cette candidature.

### **M. Robin CARNELLO demande la parole :**

L'UP propose également une suppléante pour cette Commission, le groupe UP a le plaisir de vous proposer la candidature de Mme Florence Steinhäuslin. Merci de faire bon accueil à cette candidature.

### **La Présidente :**

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Tel n'étant pas le cas, M. Claude Dufour et Mme Florence Steinhäuslin sont élus tacitement selon l'art. 40 al. 2 de notre règlement et je les en félicite.

(Applaudissements)

**2.4 Election d'un·e membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme Simone Collet, Les Vert·e·s, démissionnaire**

**La Présidente :**

Nous allons à présent procéder à l'élection d'un nouveau membre à la Commission d'urbanisme en remplacement de Mme Simone Collet.

J'invite le groupe des Vert·e·s à présenter une candidature à ce poste.

**M. Alexandre MACHU demande la parole :**

Le groupe des Vert·e·s vous propose la candidature de M. David Contini pour remplacer Mme Simone Collet. David Contini est avocat, il est actif dans le droit de l'immobilier et dans le droit des marchés publics, il est père de 2 enfants et je vous invite à faire bon accueil à sa candidature.

(Applaudissements)

**2.5 Election d'un·e membre à la Commission des pétitions en remplacement de M. Marc Lebel, PLR, démissionnaire**

**La Présidente :**

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Le groupe PLR vous propose la candidature de Mme Karine Hirsch-Lorenz pour ce poste de membre à la Commission des pétitions et je vous remercie de faire bon accueil à sa candidature.

(Applaudissements)

**2.6 Election d'un·e membre suppléante à la Commission des pétitions en remplacement de Mme Madeleine Baumann, Les Vert·e·s, démissionnaire**

**La Présidente :**

J'invite le groupe des Vert·e·s à présenter une candidature à ce poste.

**M. Alexandre MACHU demande la parole :**

Le groupe des Vert·e·s vous propose en remplacement de Mme Baumann, la candidature de Mme Claudia Gämperle et je vous remercie de faire bon accueil à sa candidature.

(Applaudissements)

**2.7 Election d'un·e membre à la Commission de recours en matière d'impôts en remplacement de Mme Lucienne Vasserot, UP, démissionnaire**

**La Présidente :**

J'invite le groupe UP à présenter une candidature.

**M. ROBIN CARNELLO demande la parole :**

Le groupe UP a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Stephan Margelisch. Il est actuellement commerçant dans notre Ville, il exploite le magasin Francine Guex

Décoration avec son épouse. Il a plus de 20 ans d'exercice auprès des PME comme conseiller financier. On vous remercie de réserver un bon accueil à sa candidature.  
(Applaudissements)

**2.8 Election d'un·e représentant·e au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité Est lausannois » (ASEL) en remplacement de M. Marc Lebel, PLR, démissionnaire**

**La Présidente :**

J'invite le groupe PLR à présenter une candidature à ce poste.

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Le groupe PLR propose la candidature de M. Dominique Favre pour ce poste à l'ASEL et je vous remercie également de faire bon accueil à cette candidature.  
(Applaudissements)

**2.9 Election d'un·e représentant·e au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis en remplacement de Mme Simone Collet, Les Vert·e·s, démissionnaire**

**La Présidente :**

J'invite le groupe des Vert·e·s à proposer une candidature pour ce poste.

**M. Alexandre MACHU demande la parole :**

Le groupe des Vert·e·s vous propose la candidature de Mme Evelyne Campiche Ruegg, pour remplacer Mme Simone Collet et je vous remercie de faire bon accueil à sa candidature.  
(Applaudissements)

**2.10 Election d'un·e membre à la Commission de gestion en remplacement de Mme Muriel Thalmann, PS, démissionnaire**

**La Présidente :**

J'invite le groupe PS à présenter une candidature.

**Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :**

Le Parti Socialiste a le plaisir de vous présenter la candidature de M. Yassin Nour, Président de la section PS Pully, Paudex, Belmont. M. Nour a déjà pris part à de nombreuses commissions permanentes au sein de ce Conseil et il manque à son impressionnant palmarès la Commission de gestion pour laquelle il se réjouit d'apporter ses compétences. Je vous remercie de soutenir sa candidature.  
(Applaudissements)

**2.11 Election d'un·e membre suppléant·e à la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Julien Conus, PS, démissionnaire**

**La Présidente :**

J'invite toujours le groupe PS à présenter une candidature à ce poste.

**M. Yassin NOUR demande la parole :**

Le groupe PS a le plaisir de vous présenter la candidature de sa Présidente, Mme Odile Cuénoud González, ancienne présidente du Conseil communal et ancienne membre de la Commission de gestion à ce poste de membre à la Commission d'urbanisme. Nous vous remercions de l'accueil que vous ferez à cette candidature.

(Applaudissements)

**2.12 Election d'un·e représentant·e au sein du Conseil intercommunal de l'association de communes « Sécurité Est lausannois » (ASEL) en remplacement de Mme Odile Cuénoud González, PS, démissionnaire**

**La Présidente :**

J'invite toujours le groupe PS à présenter une candidature à ce poste.

**Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :**

Le Parti socialiste a le plaisir de vous présenter cette fois la candidature de M. David Häusermann qui a déjà siégé au sein de l'ASEL. Intervenant social avec une expérience dans le domaine de la justice par son expérience professionnelle au sein du Tribunal des mineurs, il s'intéresse tout particulièrement à la question de la sécurité et il pourra notamment faire profiter de son expérience au sein de ce conseil intercommunal. Je vous remercie pour l'accueil que vous ferez à sa candidature.

(Applaudissements)

**2.13 Election d'un·e secrétaire suppléant·e du Conseil communal en remplacement de M. Quentin Roubaty, démissionnaire**

**La Présidente :**

Y a-t-il des candidatures à ce poste ?

**M. Bertrand YERSIN demande la parole :**

Le groupe UDC a le grand plaisir de vous présenter la candidature à ce poste de secrétaire suppléant du Conseil communal de M. Guillaume Ferasson

Guillaume Ferasson est un pulliérain de longue date, il a 51 ans, marié et père de deux enfants. Il travaille depuis une vingtaine d'années chez Nestlé à Vevey, où il assume actuellement un rôle de cadre supérieur dans la gestion financière, en l'occurrence le contrôle de gestion des ventes de café de Nestlé. C'est donc un homme expérimenté, qui a une formation avec un MBA, complété par d'autres formations complémentaires, qui s'intéresse vivement à la politique communale et qui représente donc une valeur extrêmement sérieuse pour notre Conseil. Je vous recommande de soutenir fermement cette candidature. Merci beaucoup.

**La Présidente :**

Merci, M. Yersin.

Y a-t-il une autre candidature ?

**Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :**

Jamais le poste de secrétaire suppléant ou secrétaire suppléante n'aura suscité un tel engouement, du moins pas depuis que je siége au Conseil Communal. Je me souviens plutôt de l'incommensurable difficulté à trouver des candidats et ce soir nous vous demandons de choisir, si cela est presque dommage, c'est aussi le jeu politique auquel nous nous sommes tous accordés pour jouer le plus justement possible.

Le Parti Socialiste a ce soir le plaisir et l'honneur de vous présenter une candidature hors pair en la personne de Célia Burnand, qui assiste à notre Conseil au fond de la salle.

Mme Célia Burnand est historienne et sociologue de formation et diplômée en gestion de projets et développement international. Elle a travaillé plusieurs années pour Médecins Sans Frontières et s'est engagée dans divers pays à travers le monde avant de revenir en Suisse et de s'installer à Pully. Elle travaille depuis deux ans en tant que cheffe de projet à la Direction générale de la santé du Canton de Vaud et est ainsi très au fait des procédures entre l'exécutif et le législatif, notamment pour répondre régulièrement aux motions, postulats et interpellations depuis son rôle au sein de l'administration cantonale. Aujourd'hui Mme Burnand a rejoint la section du PS pour notre plus grand bonheur et souhaite s'investir dans la vie politique locale et se familiariser avec le système politique communal ; le poste de secrétaire suppléante est en ce sens pour elle une vraie introduction et un beau moyen d'apprendre au sein de notre Conseil communal de Pully. Je vous invite donc, chères et chers collègues, à soutenir sa candidature. Merci beaucoup.

**La Présidente :**

Merci, Mme Cuénoud González.

Y a-t-il une autre candidature ?

Comme vous l'avez dit, on n'a pas souvent eu l'occasion d'avoir plusieurs candidatures au poste de secrétaire suppléant et l'occasion est trop belle de profiter d'utiliser notre tout nouveau système de vote pour élire le candidat de votre choix.

On lance l'opération. Faut-il expliquer comment faire ? Vous avez à choisir entre la première ou la deuxième ligne.

**Mme Lena LIO demande la parole :**

Je déclare mes intérêts personnels, je suis une femme, je soutiens toujours la cause des femmes, mais attention j'adore aussi les hommes. J'ai vu la candidate proposée par le PS, cette femme est vraiment magnifique, nous avons parlé, elle est dynamique. Mais je pense que vous avez compris que je suis dans une situation très délicate. Je dois aussi rester fidèle à mon parti. Donc, je vais soutenir notre candidat. Mais j'aimerais aussi rassurer ma très chère amie, notre secrétaire, il ne faut pas penser que, certes, notre parti c'est un petit groupe, mais il ne faut pas penser que si M. Ferasson est élu ou Mme Burnand est élue, n'importe lequel des candidats, il, elle doit travailler avec toi sans arrière-pensée. Je suis certaine que n'importe lequel ou laquelle, il ou elle va bien travailler avec ma très chère amie, Mme Francine Medana. Merci.

**La Présidente :**

Merci. Mme Lio.

Le vote est ouvert. Si vous avez des questions pour l'utilisation du boîtier ou la lecture de l'écran, M. Richard court dans la salle pour vous répondre.

Le vote est clos.

Mme Célia Burnand est élue par 55 voix, contre 26 pour M. Ferasson.

(Applaudissements)

Je prie Monsieur l'Huissier de bien vouloir conduire Mme Célia Burnand devant la tribune et j'invite l'Assemblée à se lever pour le serment.

Madame,

« Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer »

Mme Célia Burnand ?

Je le promets.

(Applaudissements)

Juste pour mémoire, la secrétaire suppléante élue est assermentée, travaille au sein du Bureau mais ne fait pas ou pas encore partie du Conseil Communal.

J'invite l'Assemblée à se rasseoir.

## **2.14 Préavis 14-2022      Service de défense incendie et secours Ouest Lavaux – Passage en association de communes SDIS Ouest Lavaux**

### **La Présidente :**

J'invite M. Charles Edouard Marchand, Président de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARI) à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

### **M. Charles Edouard MARCHAND :**

J'espère que vous avez tous pu lire le préavis 14-2022 ainsi que le rapport de la Commission. J'en ferai un bref résumé. Je tiens tout d'abord à commencer par relever deux points : je tiens à m'excuser, car le début de mon rapport commence par M. le Président, ce qui n'est plus d'actualité, je corrigerai cela pour les prochains rapports que je présenterai en mettant Mme la Présidente. Vous aurez pu aussi vous demander pourquoi à la fin de mon rapport j'ai ajouté que la CARI recommandait au Conseil d'approuver les conclusions à la majorité mais avec l'abstention du commissaire Marco Torti, qui n'a pas pu participer aux travaux de la Commission, ni prendre part au vote, du fait qu'il n'a pas été convoqué aux deux séances de la Commission, suite à une erreur de la Présidence, en effet, je suis totalement responsable pour ne pas vous avoir convoqué et je vous présente encore une fois toutes mes excuses, M. Torti.

En ce qui concerne le préavis en lui-même, il s'agit de faire passer le SDIS Ouest-Lavaux en une association de communes, c'est le même type de fonctionnement que la protection civile et cela permet d'être plus flexible, plus efficace du point de vue des décisions qui vont se prendre.

Donc, la CARI a examiné la proposition de la Municipalité. On a discuté, on a soulevé certains points qui sont relevés dans le rapport, puis la Municipalité est allée faire le tour des autres municipalités de communes concernées pour revenir avec le préavis final que vous avez pu lire. A la suite de ce préavis final, la CARI s'est réunie une deuxième fois afin d'approuver les conclusions de ce préavis qui vous est présenté ce soir. Je n'ai pas plus de commentaires à faire, merci de votre attention.

**La Présidente :**

Merci, M. Marchand.

J'ouvre maintenant la discussion sur l'entrée en matière de ce préavis.

Quelqu'un voudrait-il prendre la parole sur l'entrée en matière du préavis et non pas sur le fond ? L'entrée en matière est donc considérée comme acceptée

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond. La discussion est ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Bertrand YERSIN demande la parole :**

Micro remarque : je trouverai opportun que les membres présents des groupes figurent sur les rapports des commissions, ce qui n'était pas le cas et qui a été corrigé sur l'écran, en l'occurrence la présence de M. Eperon dans les travaux de cette commission. Merci.

**M. Charles Edouard MARCHAND demande la parole :**

Petite précision, j'ai mentionné les membres présents lors de la deuxième séance de travail, je ne savais pas exactement qui je devais inscrire, étant donné que certaines personnes étaient présentes pour la première séance, pas pour la deuxième et d'autres inversement. Pour une prochaine fois, je mentionnerai les deux séances avec les présents pour chaque séance, et les excusés aussi, que j'ai malheureusement oubliés.

**La Présidente :**

Merci, M. Marchand.

La discussion est toujours ouverte. Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

La parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 14-2022, celles-ci sont affichées à l'écran.

J'ouvre le vote : Acceptez-vous de créer une association entre les communes de Belmont/Lausanne, Lutry, Paudex et Pully dans le but d'exploiter le SDIS Ouest-Lavaux ?

Je clos le vote.

Le résultat : 71 Oui, 4 non et 5 abstentions.

Le préavis est donc adopté.

**2.15 Préavis 15-2022      Acquisition et installation d’affichages numériques frontaux (ANF) pour l’ensemble des classes des bâtiments scolaires de Pully – Crédit demandé CHF 1’130’000.00**

**La Présidente :**

J’invite M. Dominique Favre, Président de la commission ad hoc à venir présenter et commenter le rapport de ladite commission.

**M. Dominique FAVRE :**

La commission chargée d’étudier le préavis 15-2022 s’est réunie le 6 octobre 2022 à la Maison Pulliérane. Elle a siégé en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, municipal, M. Alain Delaloye, chef de service, M. Gérard Pittet, chef de service et M. Posse, collaborateur de la DJAS. Ils sont ici vivement remerciés pour leurs compléments d’informations.

La commission était composée d’une majorité de parents et la discussion a eu lieu entre le court terme, moyen terme par rapport à la formation de nos enfants et à leur avenir et le moyen long terme concernant l’avenir de notre planète. Il faut relever ici que notre Commune participe à son échelle à assurer un avenir pour les prochaines générations, à moyen et à long terme.

Comme vous avez pu le lire la commission a débattu du fond du problème, au début de la séance, puis des détails plus techniques liés à l’objet. Il faut relever l’importance du Canton de Vaud dans la conception et la responsabilité dans l’enseignement. La planification cantonale est contraignante et sa logique peut être discutée, mais pas modifiée à notre niveau. Les discussions ont été intenses, mais aucun amendement a été mis au vote dans le cadre de la commission. La Commission des finances a donné un préavis positif, 11 oui, 2 abstentions, la commission a approuvé les conclusions du préavis avec 5 oui, 2 non et 1 abstention.

**La Présidente :**

Merci, M. Favre.

Nous allons à présent passer au vote sur l’entrée en matière. J’ouvre la discussion sur l’entrée en matière de ce préavis en vous demandant de limiter vos interventions exclusivement sur l’entrée en matière.

Quelqu’un souhaite-t-il s’exprimer ? Tel n’est pas le cas.

Nous passons au vote. Je prie celles et ceux qui approuvent l’entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L’entrée en matière est donc approuvée à l’unanimité.

J’ouvre maintenant la discussion sur le fond du préavis.

Est-ce que quelqu’un demande la parole ?

**Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :**

Les moyens didactiques digitaux dans les classes ont démontré être d’une grande utilité pour un enseignement interactif, donnant aux enseignants de multiples possibilités d’usages et d’explications rendant les matières plus attractives et compréhensibles. Je ne discuterai donc pas de leur utilité pour les collèves de notre Commune, bien au contraire. Par contre, lors de la commission ad hoc, il a été débattu longuement sur l’ordre de l’installation des ANF dans les collèves de la commune. Le projet cantonal semblait prévaloir un ordre bien établi pour l’installation, allant dans l’ordre croissant de la 1ère à la 11ème année.

Il nous semblait pourtant important de pouvoir considérer les besoins des collèges et du public concerné avant de répondre aveuglément à une exigence cantonale. Nous avons donc suggéré à la Municipalité de commencer par le collège qui a le plus urgemment besoin de ces installations, qui sont d'ailleurs attendues avec enthousiasme et impatience, soit le collège Arnold-Reymond, qui a pour rappel tout un étage de TBI (tableaux blancs) qui sont non uniformisés et qui nécessitent des marqueurs peu écologiques, ainsi que 2 étages d'anciens tableaux noirs complétés de beamers connus pour être d'affreux consommateurs d'énergie. La Municipalité n'avait semblé pas emballée par notre proposition.

Suite à cela, et après consultation du chef de projet de l'éducation numérique au sein de la DGEO, il nous a été confirmé qu'il n'y a au contraire aucune contre-indication pour commencer à installer les nouveaux tableaux dans les collèges secondaires avant les autres. Il a même précisé que l'équipement en ANF devait précéder le déploiement des formations et qu'il est dès lors raisonnable d'anticiper ces installations pour le secondaire même si la formation ne débutera qu'en 2024-2025.

S'il est vrai que la formation pour les enseignants est prévue à Pully pour l'année 2024-2025, cette formation concernera les tablettes mais l'écran numérique des ANF peut s'allumer et s'utiliser comme n'importe quel autre écran pour lesquels les enseignants n'auront pas besoin de formation. Ainsi l'installation des écrans est indépendante des autres éléments du projet NUM dans son ensemble. Autrement dit, il est donc tout à fait possible pour la Municipalité d'organiser les travaux dans le collège Arnold Reymond pour l'été 2023 au lieu d'attendre 2024 voire 2025.

Dès lors, pour tout ce qui vient d'être exposé, le Parti Socialiste émet donc d'entrée de jeu, le vœu que la Municipalité fasse son possible pour servir le public le plus concerné en premier lieu et équiper le collège où ces ANF sont les plus pertinents, soit au Cycle 3, où l'enseignement relève d'une plus grande complexité dans les exercices et les corrigés. Aussi nous demandons donc à la Municipalité de faire bénéficier le collège Arnold-Reymond des premiers tableaux, des premiers travaux pardon, quel beau lapsus, déjà lors des vacances d'été 2023, idéalement pour tout le collège mais au minimum pour le 2ème et 3ème étage. Je vous remercie.

#### **La Présidente :**

Merci, Mme Cuénoud González.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un d'autre demande la parole ?

#### **M. Bernard SUTER demande la parole :**

Trois réflexions à propos de ce préavis 15-2022.

Première réflexion : l'aspect énergétique. A une époque où les scientifiques, dans leur grande majorité, nous invite à plus de sobriété énergétique et où mêmes les politiques semblent se réveiller de leur torpeur en nous demandant de mettre des couvercles sur les casseroles et de prendre des douches à deux, voilà qu'on nous soumet un nouveau projet extrêmement gourmand en énergie, consommation qui vient s'ajouter à toutes les autres déjà pléthoriques. Nous prend-on pour des demeurés, incapables de voir l'évidente contradiction entre ces recommandations hypocrites d'économie et ce projet d'école numérique ? Bien sûr, il faut vivre avec son temps, mais un tel bouleversement mérite plus d'analyse et de recul.

Deuxième réflexion : l'aspect médical et pédagogique. De nombreuses études médicales mettent en évidence les nombreux problèmes liés aux abus d'écrans de toutes sortes. En particulier, chez les très jeunes. Des problèmes de vue précoces, défauts de concentration, système nerveux atteint par des rayonnements néfastes, addictions et j'en passe. A cet

égard, si cette expérience numérique peut avoir un sens à partir du troisième cycle, comme l'a relevé ma préopinante, c'est-à-dire à partir de 12 ans, où la grande majorité des enfants sont équipés d'un téléphone portable, pourquoi commencer par les tous petits ? Qui ont en priorité besoin d'apprendre à communiquer avec leurs congénères, à lire et à écrire. Voulons-nous former des analphabètes, incapables d'écrire une simple carte postale, de coller un timbre sur une enveloppe ou plus tard de rédiger correctement une lettre de postulation ? Certaines communes comme par exemple, Vevey, Morges et Bex n'ont du reste pas suivi cette recommandation du Canton de commencer par le premier cycle, Pully pourrait aussi prendre cette liberté.

Troisième réflexion : last but not least, l'aspect financier. La Commune de Pully s'enfonce de plus en plus dans les chiffres rouges, c'est de notoriété publique, peut-elle dès lors se lancer dans une dépense de plus de CHF 1 million pour un progrès qui reste à prouver, quand bien même les directives émanent du Conseil d'Etat et que les communes sont censées s'y plier ?

Pour toutes ces raisons, votre serviteur est pour un moratoire et un temps de réflexion avec encore davantage d'expériences pilotes, à l'instar de la Société pédagogique vaudoise, du Syndicat des services publics et du Syndicat SUD qui ont ou vont déposer une pétition dans ce sens auprès du Grand Conseil. Merci pour votre écoute attentive.

**La Présidente :**

Merci, M. Suter.

La discussion est toujours ouverte, quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ?

**M. Sébastien FAGUE demande la parole :**

Je déclare bien sûr mes intérêts puisque je suis le directeur de l'établissement secondaire comme vous le savez toutes et tous certainement.

Pour répondre à mon préopinant, il ne faut pas confondre les deux débats qui sont en train d'être menés au sein du Grand Conseil entre l'éducation numérique qui est, elle combattue, et ce préavis qui concerne des affichages frontaux, c'est deux éléments qui sont disjoints, on parle ici de l'affichage, qui est en quelque sorte le renouvellement des tableaux noirs qui sont en frontal des classes, qui permettent maintenant avec les outils modernes qu'ont les enseignants, de pouvoir enseigner avec la projection d'autres éléments pour leurs cours. Donc, ce n'est pas tout à fait la même chose, il ne faudrait pas mélanger les deux éléments.

Je reviens par contre à l'amendement qui est proposé par les Socialistes, même s'il est tout à fait louable, pardon, ce n'est pas un amendement, c'est une remarque, non un vœu, par rapport au vœu émis par les Socialistes, il est tout à fait louable et je suis très content qu'on veuille prioriser le collège Arnold Reymond ou le secondaire, puisque c'est vrai que cela fait pas mal de temps qu'on est en attente de quelque chose qui puisse remplir l'ensemble du bâtiment. Néanmoins, moi je vous invite à aller dans le sens du préavis, parce que la Municipalité a bien sûr travaillé et réfléchi aux séquençages de la mise en œuvre de ces panneaux dans les différentes classes. Il est dit qu'il faudra un établissement, un collège un peu pilote pour voir comment ce déploiement se fait, plutôt que de foncer tout de suite avec le plus gros bâtiment de la Commune, je fais donc confiance à la Municipalité pour qu'elle puisse échelonner ça au mieux, évidemment que si elle arrive à mettre un étage du collège Arnold Reymond dans la boucle pour que l'on puisse l'avoir en 2025-26, on sera tous très heureux, mais dans un premier temps, moi je fais confiance à la Municipalité et aux soumissionnaires pour qu'ils fassent au mieux la mise en œuvre de ce préavis que je vous invite à soutenir. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. Fague.

**Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :**

Je remercie M. Fague pour son intervention, je m'étonne de devoir me battre plus que lui pour son collège, ce n'est pas grave, je prends cette responsabilité. J'aimerais juste, pour rappel, rappeler à l'Assemblée qu'il y a déjà eu un collège pilote, qu'il y a déjà eu 8 classes qui ont été équipées et pour lesquelles nous avons vu d'excellents résultats et pour lesquelles les enseignants ont été très contents. Donc, le collège Arnold Reymond ne serait pas un collège test pour cela. Merci beaucoup.

**La Présidente :**

Merci, Mme Cuénoud González.

La discussion est toujours ouverte. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**Mme Melissa TORRES demande la parole :**

Ce préavis s'impose à la suite de la décision n°184 de Celsa Amarelle. Cette décision n'est pas une obligation légale. Elle n'engage pas de délai ni de manière d'acquérir et d'installer des affichages numériques frontaux dans les classes. De plus, nous ne connaissons pas encore les directives de la nouvelle législature et cela pourrait modifier les décisions prises jusqu'alors comme indiqué dans l'art.6 al. 3 du règlement sur les constructions scolaires primaires et secondaires. Il pourrait donc y avoir un changement par rapport à la participation au forfait. Il n'y a donc aucune raison de se presser pour les installer. Ainsi nous pouvons envisager une autre stratégie d'action qui me semble plus cohérente et en lien avec la réalité du terrain.

Il est intéressant pour les élèves ainsi que pour le corps enseignant de Pully de bénéficier de ces ANF. Néanmoins, il ne semble pas qu'il soit nécessaire d'équiper toutes les classes de la Commune d'un seul coup et encore moins en commençant par les classes de 1P. Nous pourrions plutôt procéder par étapes. Actuellement, les besoins en ANF se situent dans les classes de 7P à 11P là où les enseignants et enseignantes en ont bien plus l'utilité, pour projeter leurs corrections notamment.

Les élèves de 1P à 6P ne seraient pas péjoré·e·s dans leur éducation numérique en étant équipé·e·s plus tardivement de ces écrans. Actuellement, ces classes sont équipées d'ordinateurs et d'un certain nombre de tablettes, ce qui est suffisant, dans un premier temps, pour l'éducation numérique et la sensibilisation de l'usage des écrans et du numérique.

L'installation d'ANF qui remplaceraient les tableaux noirs actuels n'est pas pédagogiquement pertinente à ce stade dans ces classes. L'enseignement dans ces degrés, cherche à être moins frontal. Les élèves ont l'habitude de se réunir en cercle pour toute sorte d'activités. Il est donc très facile de leur projeter une vidéo ou une image depuis un écran d'ordinateur portable par exemple.

Prioriser l'installation d'ANF dans les classes de 7P à 11P nous permet de baisser le nombre d'écrans à acquérir. Cela revient à 54 écrans à l'Arnold Reymond, 16 au Principal, 2 pour les bibliothèques et 2 de réserve. Ce qui fait un total de 74 écrans et une économie de CHF 540'000 TTC.

C'est pour toutes ces raisons que je vous propose d'amender le préavis comme suit pour la conclusion :

*1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.00 TTC, destiné à financer l'acquisition et l'installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour l'ensemble des classes des bâtiments scolaires de l'Arnold Reymond et du Principal, et en priorisant les 7P à 11P, montant à prélever tout en partie sur les disponibilités de la bourse communale.*

**La Présidente :**

Merci, Mme Torres.

**M. Jérôme GAUDIN demande la parole :**

Tout en étant très sensible aux diverses remarques faites par mes camarades écologistes et autres personnes concernées par l'éducation, j'aimerais quand même vous rappeler que ces nouvelles technologies peuvent faciliter une école inclusive. Il n'y a pas que les questions d'économie d'énergie, il y a aussi la question d'inclure et vous savez que c'est un peu mon cheval de bataille, différents types d'élèves. Et ces moyens sont utiles. Donc, avant de se précipiter et dire faisons des économies, posons-nous la question, si malgré tout, même pour des petites classes, ce genre d'écrans peut être utile. Je voulais par cette intervention vous rendre attentifs, que la question est plus complexe qu'il n'y paraît. Moi, je peux vous dire que les tableaux noirs ne sont pas toujours faciles d'accès, vu mon expérience scolaire. Merci beaucoup.

**La Présidente :**

Merci, M. Gaudin

Quelqu'un veut-il encore s'exprimer ?

**M. Guillaume ROY demande la parole :**

Je voulais simplement ajouter quelques mots pour soutenir la proposition d'amendement de ma collègue, Melissa Torres, en faisant appel un peu à deux aspects fondamentaux qui doivent sous-tendre notre action, c'est-à-dire, les finances et le bon sens. On est simplement là pour ça. Comme moi, vous connaissez très bien la situation financière dramatique de notre Commune, avec une dette de l'ordre de CHF 140 millions, soit plus de CHF 15'000 par ménage. Si on ramène ça aux personnes présentes dans la salle, aux nombres de ménages représentés dans la salle, cela fait CHF 1'500'000.00. Imaginez qu'on passe maintenant avec une crousille, on doit recueillir CHF 1'500'000.00, une dette qu'il faudra bien un jour payer.

Ce point aussi pour vous rappeler que la Ville n'a plus aucune capacité d'autofinancement et que l'intégralité de cet investissement, il devrait être pris par une augmentation de la dette. C'est là que j'aimerais faire appel à votre bon sens : est-ce que nous avons vraiment envie d'aggraver le problème en creusant encore un peu plus profond le tombeau financier dans lequel se trouve déjà notre Commune ? Tout ça pour asseoir le plus vite possible des enfants de 4 ans devant des écrans géants ? Permettez-moi d'en douter.

La proposition d'amendement de ma collègue, c'est une simple proposition de bon sens, dans ce sens-là. C'est-à-dire, que plutôt que de déboursier immédiatement CHF 1'130'000.00, tête baissée, dans une pseudo-urgence, cet amendement propose simplement d'agir de manière posée et réfléchie.

Dans un premier temps, validons d'abord un premier crédit de CHF 590'000.00, pour équiper les classes de la 7ème à la 11ème, ce qui permet de répondre déjà à une bonne partie du besoin, puis probablement d'en tirer quelques enseignements intéressants pour la suite du déploiement. Et dans un deuxième temps, bien sûr, rien n'empêchera la Municipalité si elle le juge utile, de revenir avec une deuxième demande de crédit auprès du Conseil communal pour la tranche d'investissement restante. Je vous remercie.

**La Présidente :**

Merci, M. Roy.

**Mme Mélissa TORRES demande la parole :**

Je me permets de reprendre la parole pour rebondir par rapport aux élèves avec des besoins éducatifs particuliers. Alors oui, il y a des technologies d'aide qui sont mises en place pour ces élèves, il s'agit notamment de tablettes, qui permettent justement d'agrandir le texte, de faire du traitement de texte, etc. et les ANF n'ont pas forcément une plus-value pour ces élèves, parce que finalement c'est comme un tableau noir, c'est écrire dessus, projeter des choses. Ce n'est pas forcément là qu'est la solution pour ces élèves. En plus, on écrit sur ces tableaux avec des stylos, comme un petit stylet, donc on n'arrive parfois encore moins bien à lire parfois ce qui est écrit sur ces tableaux ANF. Je ne suis pas certaine que cela soit vraiment là qu'il faille se battre par rapport à ces élèves BEP.

**La Présidente :**

Merci, Mme Torres.

Est-ce que la parole est encore demandée ?

**M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :**

Je vais répondre à quelques questions qui satisferont peut-être quelques personnes, pas d'autres, mais voilà.

Malgré notre amour de la liberté et d'indépendance, force est de constater que ce projet est un projet cantonal, puisque l'enseignement est de la responsabilité du Canton.

Donc, bien évidemment, toutes les communes pour être claires devront passer à ce changement. Le principe est limpide, vous l'avez déjà entendu, installation et ensuite formation avec un début par le cycle 1, soit 1 à 4P.

La seule liberté qui nous est accordée est celle d'installer par bâtiment afin d'avoir le moins d'impact sur l'utilisation des salles de classes d'où l'équipement pendant les vacances scolaires. Ensuite, le plus vite, on pourra avancer le plus de satisfaction nous pourront avoir, tel le dit Maître Yoda.

Si les ressources en personnel technique ainsi qu'en matériel sont suffisantes, cela permettra d'atteindre l'objectif plus rapidement avec souplesse et agilité. Et bien évidemment, la formation, cela a été dit, pour le secondaire sera planifiée pour 2024-2025, il n'en demeure pas moins que pour le primaire, cela commence en 2023. Il est donc bien normal que je laisse à chacun des professionnels de l'enseignement ses remarques, puisque nous ne sommes pas l'employeur, mais que c'est le Canton qui l'est. D'ailleurs, à ce titre, je vous demande de repousser cet amendement.

Je voulais revenir sur les trois réflexions énoncées à juste titre aujourd'hui. Le premier qui est l'aspect énergétique, à ce jour, le Canton n'a pas donné d'indices ou n'a pas décidé ou est plutôt clair sur ce point, malgré son plan climat, il ne va pas revenir en arrière sur l'installation de ces tableaux.

En ce qui concerne l'aspect médical et pédagogique, je ne suis pas professionnel en la matière, et il est bien évident, comme tous les non professionnels, que nous faisons une grande confiance, non seulement aux enseignants, mais aux personnes qui ont participé à ce projet.

Et ensuite pour l'aspect financier, je peux vous dire que ce montant est réparti sur 3 ans et que la Commune a les moyens de le financer. Merci de votre attention.

**La Présidente :**

Merci, M. Chevallaz.

**Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :**

Je remercie M. le Municipal Chevallaz pour ces précisions. J'aimerais moi aussi en apporter juste une, je l'ai dit tout à l'heure dans mon long laïus, mais peut-être que cela a échappé à certains d'entre vous, j'aimerais juste rappeler que la formation n'a rien à voir avec les écrans. La formation est vraiment en lien avec l'utilisation des tablettes, qui sera mis en place plus tard. Donc, il n'y a pas besoin d'aller dans l'ordre des formations des enseignants. Voilà. Je crois que notre devoir est d'aller au plus près du besoin des habitants de notre Commune, et donc du public qui a le plus rapidement besoin de ces ANF. Je ne vais pas le répéter une troisième fois, je vous remercie beaucoup.

**La Présidente :**

Merci, Mme Cuénoud González.

**M. Robin CARNELLO demande la parole :**

Je me permettrais de remercier M. Chevallaz pour les précisions qu'il nous a apportées, comme il nous a sollicités, je ne suis moi-même pas un spécialiste pédagogique, ni un médecin. Effectivement, il y a des plans qui ont été faits par le Canton par rapport à l'équipement de ces ANF. Aujourd'hui, force est de constater qu'il y a une pétition qui est en cours, qu'il y a des gens qui sont en train de se mettre en avant pour dire qu'on peut temporiser encore un petit peu pour pouvoir savoir dans quelle direction on va réellement. Ainsi en venant ce soir, j'étais très partagé sur ce préavis, d'un côté les écrans on ne va pas y échapper, je veux dire, ils viennent de plus en plus courant dans notre vie, dans notre quotidien, donc je suis pour qu'on puisse apprendre à nos jeunes générations à utiliser le digital. Maintenant, ma question c'est est-ce que les 1P, souvenez-vous en 1P ce que vous faisiez, un écran va vous aider dans votre développement pédagogique ? Je n'en suis pas convaincu. Par conséquent, la proposition qui a été faite par ma collègue Melissa Torres, pour moi et un consensus bien posé et bien arrivé, puisqu'il équipe les générations les plus avancées, ceux qui utilisent déjà les écrans, il nous permet de temporiser un petit peu et de se avant d'équiper les 1P à 6P, équipons déjà ceux où il y a la priorité et comme M. Chevallaz l'a dit ce soir, on peut se permettre de s'équiper de ces écrans, on peut se permettre aussi de s'en équiper peut-être plus tard. Donc, je vous encourage à soutenir l'amendement de ma collègue. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. Carnello.

**Mme Odile CUENOUD GONZALEZ demande la parole :**

Je ne vais pas discuter de l'amendement, mais j'aimerais juste rebondir sur un détail que M. Carnello a soulevé pour préciser une petite chose : ce n'est pas vraiment le but d'enseigner aux enfants à utiliser le numérique, je crois qu'avec leur génération, c'est plutôt eux qui nous enseignent, que nous nous avons à leur enseigner à utiliser ce genre de tablettes et ordinateurs, mais je crois que ce projet, qui bien sûr a été émis et réfléchi sous le mandat Celsa Amarelle avait vraiment le but de mettre le numérique au bénéfice de l'enseignement. C'est juste un petit détail important, ce n'est pas vraiment l'idée que les enfants apprennent à utiliser la tablette, je crois que c'est juste important que cela soit dit ce soir.

**La Présidente :**

Merci, Mme Cuénoud González.

**Mme Isabelle DAUNER GARDIOL demande la parole :**

Comme l'a dit mon préopinant des Verts, d'autres communes vaudoises n'ont pas suivi les injonctions du canton pour la priorisation des classes. J'ai sous les yeux le préavis 21-2021 de la commune de Vevey qui propose l'équipement des écoles avec des ANF en trois étapes selon les niveaux scolaires, chaque étape faisant l'objet d'un nouveau préavis. Et les classes, étant mises tout à la fin. On peut donc se demander si on pourrait proposer comme cela a été fait dans le cadre de l'amendement, d'introduire ces écrans étape par étape, en commençant par le cycle le plus élevé et en allant jusqu'au cycle le plus bas. Comme cela on aura aussi un certain recul, sur les effets et l'utilisation de ces écrans. Merci.

**La Présidente :**

Merci, Mme Dauner Gardiol.

Si la parole n'est plus demandée, je pense qu'il est temps de voter sur l'amendement de Mme Melissa Torres.

Je prie celles et ceux qui approuvent cet amendement de le manifester en utilisant votre boîtier en appuyant sur oui ou sur non, si c'est un avis contraire ou sur le point d'interrogation en cas d'abstention.

J'ouvre le vote. Le vote est clos.

L'amendement est accepté par 47 oui contre 31 non et 2 abstentions.

Nous passons maintenant au vote sur le préavis 15-2022, amendé.

Je vous relis l'amendement qui était affiché à l'écran :

Le Conseil communal de Pully  
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 590'000.00 TTC, destiné à financer l'acquisition et l'installation d'affichages numériques frontaux (ANF) pour l'ensemble des classes des bâtiments scolaires de l'Arnold Reymond et du Principal, et en priorisant les 7P à 11P, montant à prélever tout en partie sur les disponibilités de la bourse communale.

Je vous invite à reprendre votre boîtier et j'ouvre le vote.

Le vote est clos.

Le préavis 15-2022 amendé est accepté par 68 oui contre 9 non et 5 abstentions.

**La Présidente :**

Je vous remercie M. Favre et je vous prie de regagner votre place.

- |                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>2.16 Préavis 16-2022</b> | <b>Complexe scolaire et église de Chantemerle. Etudes relatives aux projets de mise en séparatif du réseau d'assainissement du site et accessibilité pour les personnes à mobilité réduite aux aménagements extérieurs du collège – Crédit d'études demandés CHF 175'000.00</b> |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**La Présidente :**

J'invite M. Roland du Bois, Président de la commission ad hoc, à venir présenter et commenter son rapport.

**M. Roland DU BOIS :**

La commission s'est réunie le mardi 11 octobre à 18h30 dans les locaux de la DTSl.

Dans l'ensemble des membres de la commission, j'ai oublié de mentionner malheureusement la présence de M. Adrien Saxer, c'est donc un nom à rajouter dans les membres de la commission.

Notre commission remercie le Municipal et son collaborateur de la DUE pour les informations transmises. Lors de la présentation de la Municipalité, M. Girardet rappelle que l'objet du préavis concerne un crédit d'étude pour l'ensemble du périmètre concerné pour la mise en séparatif, mais également pour des aménagements extérieurs. Les travaux d'adaptation et de rénovation des bâtiments et de l'église ne sont pas concernés. M. Décosterd nous a présenté l'ensemble sur écran et je tiens à dire que cette présentation a satisfait l'ensemble des membres de la commission.

Examen du préavis. Il est vrai qu'en préambule, 2 personnes de notre commission étaient préoccupées essentiellement pour l'accès à la mobilité réduite et aux mal voyants, mais également pour adapter les infrastructures aux non genrés, adapter aux pédagogies de notre époque.

Le périmètre concerné, délimité par la parcelle 3408, comprenant l'église et la salle paroissiale de Chantemerle, avec les WC publics ainsi que la parcelle 3479 concernant les bâtiments du groupe scolaire. Concernant la mise en séparatif, il y a eu nécessité d'une étude appropriée pour des interventions coordonnées avec les aménagements extérieurs. Concernant les aménagements paysagers, les travaux d'infrastructure et de réaménagement seront planifiés par étape en coordination avec les besoins scolaires. Concernant la végétation, les plantations, il y a un plan qui a été fourni avec le préavis, on voit l'essentiel des arbres préservés et tous les éléments complémentaires qui amènent je dirais une image 3D sur des images de synthèse très, très agréable. Concernant la planification, on nous a répondu que sur la base des plans d'exécution et le comparatif des offres, on aura une étude complète des besoins et des travaux à réaliser.

Concernant l'aspect financier :

Coût total des études de mise en séparatif CHF 26'700.00

Coût total des études sur les aménagements extérieurs CHF 130'600.00

Total du préavis crédit d'étude, avec les études déjà réalisées d'un montant de CHF 17'700.00 le montant total du crédit d'étude s'élève à CHF 175'000.00

Au final, la commission ad hoc, à l'unanimité, recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis, sans modification. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. du Bois.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière uniquement.

Est-ce que quelqu'un demande la parole ? Tel n'est pas le cas.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière de lever leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ?

L'entrée en matière est acceptée.

Nous pouvons maintenant passer au traitement de cet objet sur le fond.

La discussion est ouverte. Quelqu'un demande-t-il la parole ?

**M. Sébastien WOLLEB demande la parole :**

En consultant les plans présents dans le préavis, nous pouvons constater que sur les parcelles concernées, une forte partie de ces dernières sont en surface minérale, imperméable pour la plupart. Les surfaces vertes restantes que j'estime à environ 40% vont être encore réduites par les aménagements prévus. Je ne remets pas cela en question, ces revêtements et ces aménagements sont logiques pour leur utilisation. Cependant, je souhaiterais interpeller le service de l'urbanisme quant à la possibilité d'étudier l'installation d'une cuve de récupération d'eaux pluviales. Dans le cadre des travaux prévus, une telle installation a un coût modéré et participe sur la partie environnementale du développement durable en infiltrant dans le terrain les eaux stockées lors de l'arrosage des zones végétales. D'un point de vue social, l'apprentissage aux jeunes générations de l'économie de l'eau que ce stockage apporterait serait visible lors des activités de potager déjà en place. De plus, d'un point de vue technique, ces installations permettent, lorsqu'elles ne sont pas pleines, d'avoir une fonction de rétention permettant de décharger le réseau d'évacuation lors de fortes pluies. Je ne prétends pas que l'idée est forcément viable dans ce cas concret, mais j'estime qu'il serait bon de l'étudier dans le cadre du crédit d'étude. En espérant que cette idée pourrait être au moins étudiée, je vous remercie d'avance de l'attention que vous y porterez.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Wolleb.

Est-ce que la Municipalité désire y répondre ?

**M. Lucas GIRARDET, Municipal, demande la parole :**

Je retiens volontiers la proposition, c'est clair que l'eau de ruissellement, enfin si on peut préserver ou maintenir l'eau un peu sur les parcelles avant de les évacuer à la STEP de mon collègue, je pense que cela a beaucoup de sens. Néanmoins, il s'agit ici du réseau séparatif et pas forcément de l'écoulement des bâtiments qui ne sont pas touchés à ce stade-là du projet. A voir dans l'étude, vu que c'est un crédit d'étude, qu'on pourrait envisager de garder un peu d'eau sur le site,

**La Présidente :**

Merci, M. Girardet, pour votre réponse.

Y a-t-il une autre intervention, la parole est-elle demandée ?

Si ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 16-2022 affichées à l'écran, vous les avez sous les yeux, je ne vais pas vous en faire la lecture, sauf si quelqu'un le demande.

J'ouvre le vote. Le vote est clos.

Le préavis 16-2022 est accepté avec 79 oui, 1 non, pas d'abstention.

## **2.17 Préavis 17-2022      Arrêté d'imposition année 2023**

J'invite M. Jean-Denis Briod, Président de la Commission des finances, à venir présenter et commenter le rapport de la Commission des finances.

### **M. Jean-Denis BRIOD :**

La Commission des finances s'est réunie le 3 octobre dernier pour étudier le préavis 17-2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023.

Elle a été assistée dans ses débats par M. le Syndic Gil Reichen et M. le chef de service Claude-Alain Chuard auxquels je réitère mes remerciements, ainsi que ceux de la commission pour le niveau de profondeur des informations fournies dans le préavis ainsi que pour les renseignements complémentaires donnés en séance, notamment une actualisation de la projection des résultats 2022 de la Commune de Pully ainsi que quelques prémisses du budget 2023.

Vous aurez constaté à lecture de notre rapport que la Commission des finances vous recommande de suivre en tous points les conclusions du préavis municipal et de ne pas modifier cette année les taux d'imposition relevant de la compétence de ce conseil.

Donc, en bref :

la Commission des finances vous recommande de suivre la proposition de la Municipalité de maintenir le taux d'imposition communal à 61,

la Commission des finances vous recommande également de suivre la proposition de maintenir l'impôt foncier à 0,7 pour mille de la valeur fiscale des immeubles,

et enfin, elle vous recommande d'accepter toutes les autres propositions de la Municipalité contenues dans l'Arrêté d'imposition pour l'année 2023.

Lors de la discussion finale portant sur les conclusions contenues dans le préavis, celles-ci sont enfin soutenues par la Commission par une majorité de 8 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

L'essentiel est dit, mais quelques mots d'explication tout de même.

Disons-le d'emblée, la Commission des finances partage l'analyse qui est faite dans le préavis par la Municipalité à propos de la situation financière de notre Commune. Cette dernière est préoccupante pour des raisons structurelles d'abord, en premier lieu l'explosion des coûts de la péréquation et de la facture sociale pour les communes vaudoises, mais maintenant également conjoncturelles, avec un recul des impôts, traduisant une érosion de l'assiette fiscale d'une part, et aussi au niveau conjoncturel en raison d'une inflation qui dope nos coûts, notamment ceux découlant de l'énergie.

Cette préoccupation touche plus 2023 que 2022 qui, selon les dernières informations reçues, devrait se terminer avec des résultats meilleurs que budgétés : une perte de CHF 4,6 millions au lieu de CHF 6,3 millions au budget et une marge d'autofinancement positive d'un peu plus 2 millions.

Le budget évidemment s'annonce plus difficile, il fera l'objet de nos débats au mois de décembre prochain, un déficit est annoncé. Sera-t-il démenti par de bonnes surprises comme ces deux dernières années ? L'avenir le dira, impossible à prévoir, mais il faut en tous les cas continuer à être vigilants sur les éléments que nous pouvons influencer, à savoir nos coûts de fonctionnement et nos investissements.

Au-delà des éléments purement conjoncturels, le rétablissement structurel durable des finances communales dépend toujours d'une réforme de la répartition de la facture sociale entre le Canton et les Communes et de la péréquation financière intercommunale. Deux chantiers que le Conseil d'Etat s'est donné douze mois avant de soumettre le résultat de ses travaux au Grand Conseil et de le soumettre au peuple comme contre-projet à l'initiative SOS communes et on verra si le calendrier est tenu.

Cela étant posé, il me faut revenir au débat du jour qui porte sur l'Arrêté d'imposition pour 2023.

Vous avez lu dans notre rapport, des membres de la Commission des finances auraient souhaité une hausse d'impôts. La majorité des membres la Commission des finances considère, quant à elle, et c'est le reflet des conclusions que j'ai rappelé tout à l'heure, inopportun d'augmenter les impôts essentiellement en rappelant 4 ou 5 arguments que je rappelle maintenant :

Premièrement, il serait incompréhensible pour notre population à peine plus de 24 mois après qu'elle a balayé une hausse, de venir avec une proposition d'une nouvelle hausse.

Deuxièmement, il serait inopportun de céder aux pressions du Canton en augmentant les impôts communaux alors qu'un bras de fer judiciaire et institutionnel est actuellement engagé avec lui pour faire invalider, respectivement modifier, les systèmes péréquatifs actuels. Il faut donc attendre de connaître premièrement le jugement du Tribunal fédéral sur les recours interjetés par plusieurs communes, dont la nôtre contre les décomptes finaux des péréquations ainsi que le sort qui sera réservé par le peuple probablement en automne 2024 à l'initiative SOS Communes et au contre-projet auquel, je viens de le dire, le Conseil d'Etat s'attelle dès maintenant.

Troisièmement, on ne peut pas, ou on considère inopportun, d'aggraver la charge fiscale Canton-Commune qui est une des plus lourdes de Suisse sans nuire à notre compétitivité et à la préservation de l'assiette fiscale qui donne déjà quelques signes d'érosion.

Last but not least, le pouvoir d'achat de la population va être mis à mal par l'inflation, la hausse du prix de l'énergie, la hausse des assurances maladies, etc., il serait particulièrement inopportun dans ce contexte d'augmenter les impôts. Enfin, les efforts doivent se poursuivre en termes d'économies et de priorisation des investissements.

Je ne serai pas plus long, tout est dans notre rapport et dans le préavis municipal, je conclus donc en rappelant les recommandations de la Commission des finances faites à ce Conseil qui est d'approuver telles quelles les conclusions du préavis 17-2022.

Je vous remercie pour votre attention.

### **La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Briod.

J'ouvrirai la discussion sur chacun des articles et des chiffres de cet arrêté. Si la discussion n'est pas demandée, l'article, respectivement le chiffre, sera considéré comme adopté. Si la discussion est demandée, ils seront votés. Si des amendements sont proposés au cours de la discussion, ils seront votés à la clôture de la discussion de chaque point. Après le passage en revue de tous les articles, la discussion sur l'ensemble sera à nouveau ouverte avant que nous puissions passer au vote sur les conclusions du préavis 17-2022.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette manière de procéder ?

Tel n'étant pas le cas, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Tel n'étant pas le cas, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Nous passons au vote sur l'entrée en matière. Je prie celles et ceux qui approuvent l'entrée en matière de le manifester en levant leur carton orange. Avis contraire ? Abstention ? L'entrée en matière est donc approuvée à l'unanimité

Nous pouvons donc à présent passer au traitement de cet objet sur le fond. J'ouvre la discussion sur le préavis 17-2022 et ses conclusions.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

L'arrêté d'imposition sur lequel nous nous prononçons ce soir est destiné à financer le budget communal 2023. Le préavis nous indique que le budget 2023 présentera probablement une marge d'autofinancement négative, c'est-à-dire qu'il faudra emprunter pour financer non seulement les investissements, mais aussi les dépenses courantes et que la dette communale devrait progresser rapidement. Ces indications restent toutefois relativement vagues et ne permettent pas au Conseil communal de se prononcer en toute connaissance de cause.

Le préavis a été rédigé il y a quelque temps. Entre-temps, la Municipalité a finalisé le budget 2023. La Municipalité pourrait-elle dès lors nous apporter les précisions suivantes :

- A combien se monte le déficit prévu au budget 2023 ?
- Combien la Municipalité prévoit-elle d'emprunter en 2023 ?
- Quel devrait être le niveau d'endettement au 31 décembre 2023 ?
- Et quelle est l'évolution prévue de la charge de la dette en 2023 ?

Je remercie Monsieur le Syndic de nous fournir ces chiffres avant que nous nous prononcions sur l'arrêté d'imposition.

Je vous remercie.

**La Présidente :**

Merci, Mme Viredaz Ferrari.

Est-ce que quelqu'un d'autre désire prendre la parole ? Si tel n'est pas le cas, je clos la discussion sur le fond et nous allons à présent passer en revue l'annexe du préavis, l'arrêté d'imposition pour l'année 2023. Article par article et chiffre par chiffre.

**Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

Est-ce que c'est possible d'avoir une réponse ?

**M. Gil REICHEN demande la parole :**

Mme Viredaz, je ne suis pas sûr que la réponse vous aide beaucoup. Je sais que Mme Viredaz aimerait beaucoup qu'on présente le taux d'imposition en même temps que le budget, mais on a déjà eu ce débat et ce n'est pas possible.

Quelques chiffres sur 2023 comme avant-goût de la discussion que nous aurons en décembre sur le budget.

Un déficit estimé à un peu plus de CHF 14 millions, 14,3 millions, des emprunts pour 2023 estimés à CHF 20 millions et une dette projetée à fin 2023 à environ CHF 170 millions. Tout cela reste des estimations dans le cadre du budget et tout cela peut varier beaucoup en fonction de ce qui se passe durant l'année. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. le Syndic.

**Mme Anne VIREDAZ FERRARI demande la parole :**

Il y a un chiffre qui n'a pas été transmis, qui doit certainement figurer au budget, c'est l'évolution prévue de la charge de la dette en 2023, mais je remercie M. le Syndic pour les précisions quant au budget et à mes autres questions. Je voudrais juste revenir sur un argument avancé par le président de la Commission des finances pour dire que ce n'est pas le moment de modifier les chiffres de l'arrêté d'imposition parce que la population ne le comprendrait pas après le référendum. Je pense que si on explique à la population clairement et sans affirmation mensongère, l'état des finances communales, quand on dit aux gens et qu'on discute avec eux et on leur explique que la situation financière de Pully

n'est pas bonne du tout, les gens sont souvent fort étonnés. Quand on voit l'accroissement du déficit prévu, qui passe à CHF 14,3 millions, c'est vraiment énorme. CHF 20 millions supplémentaires qu'il faudra emprunter l'année prochaine et la dette qui s'accroît à CHF 170 millions, je sais que l'année passée on avait eu ici même une discussion à ce propos, j'avais avancé un faux chiffre, j'avais dit que la dette était passée, j'avais avancé le chiffre de CHF 180 millions, on m'avait dit mais non, c'est seulement CHF 135 millions. Mais là ça passe à CHF 170 millions, en deux ans, c'est énorme et la situation se dégrade à une vitesse grand V. Je pense qu'il faut vraiment réfléchir si on veut en rester là.

**La Présidente :**

Merci, Mme Viredaz.

M. le Syndic ?

**M. Gil REICHEN :**

Pour compléter avec le chiffre qui manquait, sur la demande de Mme Viredaz, sur la charge des intérêts, on a prévu au budget 2023, un montant de CHF 1,8 millions qui est en augmentation par rapport à 2022, c'est à peu près le double de ce qui était aux comptes 2021. On avait à peu près CHF 900'000.00 de charge d'intérêts dans les comptes 2021, donc on voit, c'est la traduction de la progression de la dette actuelle, des taux d'intérêts sur le marché, même si on était dans une situation exceptionnellement basse en 2021.

**La Présidente :**

Merci, M. le Syndic.

**Mme Nathalie BERNHEIM demande la parole :**

Je participe à la Commission des finances et je voudrais faire la remarque suivante ; je crois que la Commission des finances n'est pas dans le déni et est très au clair de la situation difficile de la Commune et de la situation dans laquelle nous sommes. Les débats ont beaucoup tourné aussi autour du fait que cette augmentation d'impôts peut-être un jour sera absolument inévitable. Mais actuellement dans la temporalité dans laquelle nous sommes, un certain nombre de décisions sont attendues, il y a l'initiative sur les communes, il y a aussi le fait qu'il y a quelques mois de cela, ce même Conseil communal sauf erreur a soutenu la Municipalité dans le fait de vouloir retenir un acompte et donc nous sommes aussi stratégiquement dans une démarche où il serait assez inopportun aujourd'hui de lâcher du lest sur la position qui était la nôtre, de tenir ferme le fait de ne pas laisser l'impôt filer, avant d'avoir reçu un certain nombre de réponses. Donc, on est tous très au fait et très inquiets de l'évolution de la dette, on la prend très au sérieux dans les recommandations que nous faisons, simplement en termes de temporalité, cela nous semblait, je ne sais pas si j'ose dire, se tirer une balle dans le pied que de déjà lâcher du lest, de permettre un mouvement des impôts. Je voulais juste donner cette précision. Merci.

**La Présidente :**

Merci, Mme Bernheim.

La discussion est toujours ouverte, la parole est-elle encore demandée ? Ce n'est pas le cas et je clos la discussion sur le fond et nous allons maintenant passer en revue l'annexe du préavis, l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, article par article et chiffre par chiffre

Je commence par l'article premier.

**Article premier :** « Il sera perçu pendant 1 an, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les impôts suivants ». J'ouvre la discussion sur la durée. La parole est-elle demandée ?

La parole n'étant pas demandée, la durée d'un an est acceptée telle quelle.

Je passe maintenant aux chiffres de l'article premier.

**Chiffre 1 :** Impôt sur le revenu et sur la fortune, sur le bénéfice et sur le capital, impôt minimum et impôt spécial dû par les étrangers.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 1 est adopté tel quel.

**Chiffre 2 :** Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées en

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 2 est adopté tel quel.

**Chiffre 3 :** Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basé sur l'estimation fiscale (100%) des immeubles.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 3 est adopté tel quel.

**Chiffre 4 :** Impôt personnel fixe.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 4 est adopté tel quel.

**Chiffre 5 :** Droits de mutation, successions et donations.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 5 est adopté tel quel.

**Chiffre 6 :** Impôt complémentaire sur les immeubles appartenant aux sociétés et fondations.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 6 est adopté tel quel.

**Chiffre 7 :** Impôts sur les loyers.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 7 est adopté tel quel.

**Chiffre 8 :** Impôt sur les divertissements.

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chiffre 8 est adopté tel quel.

**Chiffre 9 :** Impôt sur les chiens. La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Le chapitre 9 est adopté tel quel.

Nous sommes arrivés au terme de l'article 1. Tous les chiffres ayant été adoptés tels quels, je considère l'article 1 comme adopté.

Nous passons à l'**Article 2 : Choix du système de perception**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 2 est adopté tel quel.

**Article 3 : Échéances**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 3 est adopté tel quel.

**Article 4 : Paiements - intérêts de retard**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 4 est adopté tel quel.

**Article 5 : Remises d'impôts**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 5 est donc adopté tel quel.

**Article 6 : Infractions**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 6 est donc adopté tel quel.

**Article 7 : Soustractions d'impôts**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 7 est donc adopté tel quel.

**Article 8 : Commission communale de recours**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 8 est donc adopté tel quel.

**Article 9 : Recours au Tribunal cantonal**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 9 est donc adopté tel quel.

**Article 10 : Paiement des impôts sur les successions et donations par dation**

La parole est-elle demandée ? La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. L'article 10 est donc adopté tel quel.

Nous en avons terminé avec l'examen de l'arrêté d'imposition.

J'ouvre une nouvelle fois la discussion sur le fond sur l'ensemble du préavis 17-2022. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? La parole n'étant plus demandée, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du préavis 17-2022, celles-ci sont affichées à l'écran, je ne vous en fais pas la lecture.

Je prie celles et ceux qui approuvent ces conclusions de le manifester au moyen de votre boîtier.

J'ouvre le vote. Je clos le vote.

Le préavis est accepté avec 46 oui, 29 non, 4 abstentions.

**La Présidente :**

Je vous remercie M. Briod et vous prie de regagner votre place.

**2.18 Pétition « Protégeons les grands arbres en espace urbain, empêchons l'abattage du parc du Castelet à Pully-Valvert »**

J'invite M. Loris Falquet, Président de la Commission des pétitions à venir nous présenter et commenter son rapport.

**M. Loris FALQUET :**

Lorsque j'ai accepté la présidence de la Commission des pétitions, je ne pensais pas me retrouver si vite face à vous, mais c'est avec plaisir que je viens vous présenter aujourd'hui le rapport concernant la pétition intitulée « Protégeons les grands arbres en espace urbain, empêchons l'abattage du parc du Castelet ».

Le titre de la pétition peut être trompeur, puisque la Commission des pétitions avait à se prononcer uniquement sur la troisième requête des pétitionnaires et non sur les deux premières visant à la protection des arbres et à la limitation de l'imperméabilisation des sols du Castelet.

Pour bref rappel, la troisième requête demandait ceci :

*« Que tous les espaces végétalisés de la commune soient préservés avec effet immédiat. Que l'abattage d'arbres en bonne santé soit suspendu en attendant le renforcement du règlement de protection des arbres, la révision du PDCOM et la mise en œuvre rapide d'un Plan Climat qui traite réellement les enjeux environnementaux auxquels nous et les générations futures faisons et ferons face ».*

Les principaux reproches faits à cette requête étaient que ce texte était trop contraignant et pas suffisamment explicite. Qu'entend-on par espaces verts, par exemple, ou alors est-ce que le texte va plus loin que le nouveau règlement sur les arbres ? A ces interrogations, M. le Municipal Girardet nous a précisé qu'en cas de renvoi à la Municipalité, celle-ci fera un rapport en fonction de ce qui est demandé dans la pétition, où elle clarifiera ce qui ne semblait pas clair. Ce rapport sera soumis ensuite au Conseil.

Lors de notre séance, les pétitionnaires ont détaillé de manière exhaustive les problématiques liées à ce projet immobilier. En effet, il aurait été illusoire de parler de la troisième requête permettant d'éviter des constructions sans considération suffisante de la faune et de la flore de notre Ville, sans aborder le projet du Castelet à l'origine de la pétition. Si l'avenir du projet du Castelet n'est pas entre nos mains, mais dans celles de la justice, la Commission des pétitions a estimé qu'il était de notre devoir d'agir pour que Pully puisse continuer à se densifier de manière respectueuse de l'environnement et en adéquation avec les enjeux climatiques présents et à venir.

Avec 7 voix pour et 2 abstentions, la Commission a donc choisi de prendre la pétition en considération avec renvoi à la Municipalité. Merci de votre attention.

**La Présidente :**

Merci, M. Falquet.

J'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

**Mme Florence STEINHÄUSLIN demande la parole :**

Ce n'est pas à proprement parler sur l'entrée en matière. Ce n'est pas un secret, c'est un secret pour personne que le sort des arbres, arbustes et végétation me tiennent à cœur

**La Présidente :**

Est-ce que je peux vous demander Madame de retenir votre intervention pour tout à l'heure ? On voulait maintenant parler de l'entrée en matière. Est-ce que vous êtes d'accord avec l'entrée en matière, vous pourrez faire votre intervention après.

**Mme Florence STEINHÄUSLIN :**

Il faudra que j'intervienne avant le vote, parce que je vais me récuser. Je voulais donner des explications à ce sujet.

**La Présidente :**

Est-ce que l'entrée en matière est acceptée ?

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

J'ouvre à présent la discussion sur le traitement de cet objet sur le fond. La discussion est ouverte.

**Mme Florence STEINHÄUSLIN :**

En fait, je n'ai aucun point à discuter à proprement parler. Ce que je disais, c'est que tout le monde dans cette salle, peut-être pas, mais sait que j'ai une passion pour les arbres et que je pense que je les défends, tant à titre personnel qu'au nom de l'Association PUHY.

Cette pétition qui vous est soumise par l'Association PUHY, comprenait initialement plusieurs points, comme cela vous a été rapporté, dont l'abattage de très nombreux arbres du parc du Castelet, demandé dans le cadre d'un permis de construire. Sur les points particuliers concernant le Castelet, projet de construction contre lequel j'ai introduit un recours auprès du Tribunal cantonal, la Commission des pétitions n'est pas entrée en matière, ils ne sont donc pas soumis au vote du Conseil communal. En revanche, la Commission a retenu le dernier point, demandant un moratoire sur l'abattage d'arbres sur l'ensemble du territoire de la Commune. Bien que ce qui est soumis au vote de ce Conseil communal ce soir soit notoirement d'intérêt public, j'ai quand même pris la décision de me récuser et de ne pas participer à la discussion et au vote. Merci.

**La Présidente :**

Merci, Mme Steinhäuslin.

**M. David CONTINI demande la parole :**

Tout à l'heure, je vous ai fait une promesse, celle d'agir avec diligence, fidélité, intégrité. Pour respecter cette promesse, je vais également me récuser comme ma collègue, Mme Steinhäuslin, puisqu'elle m'a mandaté dans le cadre du projet du Castelet pour recourir contre ce projet. Et donc, c'est un fait notoire que j'interviens dans ce dossier puisque j'ai écrit des articles dans le 24heures et le Temps et mon nom est apparu cet été, donc afin de respecter cette promesse, je me récuse également et je ne me prononcerai pas sur ce vote.

**La Présidente :**

Merci, M. Contini.

**M. Dominique FAVRE demande la parole :**

Je n'ai pas de lien avec ce projet, mais j'étais membre de la commission et je regrette que le rapport de cette commission parle peu de la recevabilité de ce texte. Je rappelle que le but de la pétition est de sauver 64 arbres dans le cadre d'un projet immobilier. Le sujet est actuellement pendant devant un tribunal et le résultat est attendu avec une grande impatience. Voilà pour ce qui est de la situation. Je ne suis pas juriste, mais je constate que les objectifs de la pétition ne sont pas de la compétence de la Commune et à mon avis sa transmission à la Municipalité, n'est ni utile, ni adéquat. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. Favre.

**M. Antonin CHEVALLEY demande la parole :**

J'étais également membre de la commission et ce que nous avons discuté c'est qu'il était plus ou moins opportun de transmettre cette pétition à la Municipalité, quand bien même la question de la recevabilité et d'adéquation, effectivement, c'est un projet privé, le pouvoir de la Municipalité est limité pour ce projet. Mais, il était de bon ton, on va dire symboliquement, il était plus ou moins souhaité que cette pétition soit transmise à la Municipalité, pour des questions de solidarité et de montrer notre soutien à la sauvegarde des arbres dans le parc. Merci.

**La Présidente :**

Merci, M. Chevalley.

La discussion est toujours ouverte, est-ce que la parole est demandée ? Si la parole n'est plus demandée, nous allons donc passer au vote sur les conclusions du rapport de la Commission à savoir le renvoi à la Municipalité :

Le texte est affiché à l'écran :

Le Conseil communal vu le rapport de la Commission des pétitions décide de transmettre la pétition à la Municipalité pour étude et rapport.

Nous pouvons procéder au vote avec votre boîtier, j'ouvre le vote.

Le vote est clos.

Le renvoi de la pétition à la Municipalité est donc accepté par 56 voix, 15 non et 6 abstentions.

La Présidente :

Merci, M. Falquet, vous pouvez regagner votre place.

## **2.19 Propositions individuelles**

### **2.19.1 Un postulat interpartis « Finances durables »**

de M. Guillaume Roy et consorts

Un postulat interpartis cosigné par les Conseillers Guillaume Roy (Les Vert·e·s), Léo Ferrari (Vert'lib.), Carlos Guillen (PS), Bertrand Yersin (UDC), Robin Carnello (UP),

J'invite M. Léo Ferrari à venir nous présenter à la tribune ce postulat.

#### **M. Léo FERRARI :**

A la suite de la ratification des Accords de Paris sur le Climat en 2017 par le Conseil Fédéral, ce dernier a adopté en juin 2020 un rapport et des lignes directrices sur le développement durable dans le secteur financier suisse. Son objectif est clair et peut se résumer à faire de la Suisse une place financière exemplaire en matière de durabilité. Ceci afin d'apporter une contribution significative au développement durable.

Comme vous pouvez l'imaginer, un tel objectif ne pourra être jugé crédible et de facto atteint que si les collectivités publiques assument pleinement leur devoir d'exemplarité vis-à-vis des milieux privés et s'engagent elles-mêmes formellement dans cette direction.

Il est vrai que la Loi sur les Communes Vaudoises dans son article 44, prévoit déjà quelques dispositions relatives au placement des capitaux communaux qui permettent d'assurer une durabilité correcte. En revanche, aucune disposition n'est prévue pour les emprunts ni pour les placements des capitaux des institutions liées à la Commune comme le sont par exemple la Caisse de Pension ou les fondations.

C'est pourquoi, avec mes collègues cosignataires de ce postulat, nous invitons la Municipalité en premier lieu à analyser la durabilité actuelle de ses finances ainsi que celles des institutions dans lesquelles elle détient un quota décisionnel prépondérant.

Deuxièmement, à proposer des mesures permettant d'améliorer la durabilité financière de la Commune et enfin, nous l'invitons à proposer et à publier annuellement des indicateurs qui permettent de monitorer le niveau de durabilité des finances communales et l'impact des mesures qui ont été entreprises. Pour terminer, nous tenions à préciser que ce postulat n'a pas pour objectif de mettre en doute la gestion actuelle des finances communales.

Au contraire, notre Commune intègre certainement déjà bon nombre de bonnes pratiques dans sa gestion courante. Mais il nous paraît toutefois important, et ce d'autant plus vu l'état actuel des finances, que la population puisse prendre connaissance du niveau de durabilité des finances, ainsi que des mesures qui ont été entreprises.

Ainsi, avec une communication claire, on ne pourra nier un engagement fort de notre Commune et la population sera encouragée à adopter les bonnes pratiques également.

Je vous invite à soutenir ce postulat en le renvoyant directement à la Municipalité et vous remercie de votre attention.

**La Présidente :**

Merci, M. Ferrari.

Nous avons donc maintenant à examiner l'opportunité de consulter ce postulat, est-ce que la parole est demandée à ce sujet ?

**M. Jean-Denis BRIOD demande la parole :**

Vous l'avez remarqué, les signataires de ce postulat appartiennent tous à la Commission des finances. Tous les partis sont représentés sur la ligne des signatures, sauf le PLR. Ce n'est pas pour autant que M. Roy et M. Ferrari ne m'aient pas contacté. Ils ont eu l'amabilité de le faire le 7 septembre déjà, en me demandant si je serais disposé à le cosigner. Après mûre réflexion, je n'ai pas voulu le faire, je leur en ai donné les raisons. Il me faut apporter une toute petite précision, c'est que contrairement aux apparences données par la liste des signataires, la Commission des finances n'a pas discuté ce postulat. Les initiants ont d'ailleurs manifesté à mon égard leur ferme opposition à ce que leur projet de texte soit évoqué en séance, ce que j'ai bien entendu respecté. Mais que les choses soient claires, vous n'avez pas devant les yeux un postulat émanant de débats nourris au sein de cette commission ou soutenu par elle.

Quelques mots pour vous dire pourquoi je n'ai pas souhaité cosigner ce postulat.

Je suis comme vous tous bien entendu attaché à ce que notre Commune ait un comportement exemplaire, y compris en matière de finances. Et je crois pouvoir affirmer qu'elle a déjà aujourd'hui un comportement exemplaire. Le texte du postulat et l'intervention de M. Ferrari à la tribune semblent également l'admettre.

Il n'existe aujourd'hui aucun problème concret demandant une correction de l'action de l'administration pour répondre aux critères de la gestion financière durable. Elle les applique de facto. A l'heure où nous demandons à notre administration d'économiser chaque franc et d'augmenter son efficacité, je ne pouvais pas m'associer à une démarche qui lui demande de consacrer des ressources à des analyses, à des études, qui ne peuvent pas déboucher sur un impact concret et, qui plus est, font double emploi avec le postulat Plan climat et la réponse de la Municipalité qui aura certainement aussi un volet finances durables.

En effet, la première demande des postulants sur l'analyse de la durabilité actuelle des finances de la Ville de Pully conduit au premier constat : nous ne sommes malheureusement pas dans la même situation que le Canton ou la Confédération, nous n'avons pas de capitaux à placer, nous devons simplement gérer notre fonds de roulement qui est placé en banque, à la BCU et à Postfinance, conformément à la loi. Aucun problème de ce côté-là.

En ce qui concerne les instituts de crédit, notre Commune s'adresse pour son financement, et la question a été soulevée en Commission des finances il y a de cela près d'une année, auprès d'instituts de crédit suisses, lesquelles et cela avait été vérifié, ne figurent pas parmi les mauvais élèves selon les ratings mis à disposition en lien dans le postulat. Aujourd'hui pas de problème de ce côté-là, la Commission des finances est informée de

chaque nouvel emprunt et ne manquerait pas de réagir si le comportement vertueux actuel devait subir quelques écornes.

Quelles sont les fondations ou autres institutions où nous aurions un droit de vote prépondérant ? La Fondation pour l'enfance et la jeunesse ? Son budget est alimenté par les communes concernées, elle n'a ni à se préoccuper de placement de ses capitaux ni de problèmes d'emprunts. La Caisse intercommunale de pensions, gérée par les Retraites Populaires ? Nous n'avons pas d'influence prépondérante dans cette fondation dont sont membres quasiment toutes les communes vaudoises. Les Retraites Populaires et la Caisse sont soumises à des règles très contraignantes, je vous renvoie aux sites internet de ces institutions. Les ententes intercommunales ? N'ayant pas de ressources financières autres que la couverture de leur budget par les communes membres, elles n'ont pas de gestion financière indépendante. Bref, il n'y pas de problème à ce niveau-là, je ne vois pas d'autres types d'institutions liées, qui seraient ici pertinentes.

Proposer des mesures permettant d'améliorer la durabilité financière, il est apparemment admis qu'actuellement notre Commune est vertueuse. Il ne s'agit donc pas d'améliorer mais de veiller à ce que la vertu actuelle perdure. J'ai proposé aux initiants dans ma réponse que je leur ai adressée, que la Commission des finances y consacre un instant chaque année et rapporte à ce Conseil dans le cadre de son préavis sur la clôture annuelle des comptes. Cela devrait suffire sans encombrer les services de notre administration avec ce postulat.

Troisième demande, proposer et publier annuellement les indicateurs permettant de suivre le niveau de durabilité des finances communales et de l'effet des mesures prises.

J'ai lu les résumés et parcouru les documents proposés en lien dans le texte du postulat. Je retiens que la matière est non seulement elle-même complexe, mais que les indicateurs sont le miroir de cette complexité et qu'il ne nous appartient pas d'en inventer ou d'en définir des nouveaux, mais de suivre les recommandations émises par les deux autres niveaux, Canton et Confédération. Je retiens également qu'ils se concentrent pour l'essentiel sur la gestion des placements de capitaux, ce qui ne nous préoccupe malheureusement guère pour encore de nombreuses années. La seule chose à faire est d'éviter d'emprunter dans la mesure du possible, parce que jusqu'à quand pourrions-nous faire la fine bouche ? auprès des instituts de crédits en queue de peloton des ratings proposés.

A-t-on besoin d'un postulat, qui n'a d'ailleurs pas d'impact contraignant pour l'administration, pour cela ? J'en doute pour ma part.

En conclusion, ce postulat me paraît avoir avant tout un objectif de communication et d'image en voulant positionner Pully comme élève exemplaire et vertueux. Cette préoccupation est évidemment louable, j'ai été dans cette optique bien entendu très tenté de cosigner ce postulat, je suis aussi sensible à cet aspect des choses, mais n'aurais pas été convaincu de servir l'intérêt de l'efficacité de l'allocation des ressources de l'administration en le faisant. Je ne l'ai donc pas cosigné et je ne le soutiendrai pas à l'heure du vote. A l'heure de la rigueur budgétaire, il me paraîtrait plus essentiel d'orienter les ressources de notre exécutif sur des actions ayant un impact concret de proximité, comme par exemple l'accélération des procédures pour la pose de panneaux solaires.

Je conclus en exprimant mon malaise d'apparaître comme celui qui combattrait la durabilité financière alors que ce n'est pas le cas, j'en suis un défenseur et surtout un pratiquant convaincu tant dans mes activités professionnelles, je préside la commission de placements d'une importante fondation, que privées.

J'assume toutefois ce mauvais rôle et vous invite, pour les raisons évoquées, à ne pas soutenir ce postulat en le refusant ou en vous abstenant, si vous avez comme moi le sentiment désagréable d'être pris en otage par une démarche affichant un but louable

auquel on ne peut qu'adhérer mais qui, à l'épreuve des faits, s'avère être autant inutile qu'inopportune, compte tenu de la réalité de notre Commune évoquée il y a un instant. Merci pour votre attention.

**La Présidente :**

Merci, M. Briod.

Est-ce que la Municipalité veut s'exprimer ?

**M. Gil REICHEN, Syndic, demande la parole :**

Juste quelques mots au sujet de la proposition des postulants, que j'ai envie de qualifier comme une fausse bonne idée. En fait, la préoccupation environnementale sur la place financière suisse est certainement tout à fait pertinente, et c'est de cette préoccupation que vient au fond la proposition des postulants. Je pense que se préoccuper de savoir où notre place financière et nos banques investissent et dans quoi et quel impact ces investissements ont sur l'environnement est quelque chose de tout à fait pertinent, on doit s'en préoccuper et c'est juste. De vouloir ramener ça au niveau des finances communales pose un certain nombre de problèmes, le président de la Commission des finances l'a assez largement décrit.

Juste revenir sur quelques-uns de ces points, d'abord on ne place pas d'argent, malheureusement, j'ai envie de dire, en ce moment et depuis pas mal d'années, on ne place pas d'argent on a momentanément des liquidités sur des comptes courants auprès d'établissements bancaires qui sont extrêmement limités, limités par des bases légales notamment, essentiellement la Banque Cantonale Vaudoise pour la citer ou PostFinance, et des gens comme ça, donc on ne place pas d'argent, on n'a pas la préoccupation de savoir si l'argent qu'on place est utilisé dans des projets qui sont positifs pour l'environnement ou pas. L'essentiel de notre contrainte en ce moment, est la question d'emprunter de l'argent pour nos investissements, voir si les prévisions budgétaires se confirment, même pour une partie de notre fonctionnement. Pour faire ces emprunts, on contacte un certain nombre d'institutions qui sont prêtes à le faire et comme l'a dit le président de la Commission des finances, il semble qu'aujourd'hui la situation est telle, que cela devient plus difficile d'emprunter de l'argent, même pour une collectivité comme Pully, qu'il y a quelques années.

Donc établir des indicateurs, il faut déjà les imaginer, mais bon vous me direz qu'on a qu'à faire preuve de créativité, mais ces indicateurs en réalité, ils vont porter sur des institutions qui nous prêtent de l'argent. Il faudrait pour obtenir ces indicateurs, obtenir un certain nombre de données auprès de ces institutions et tout ça c'est un processus extrêmement complexe et, en réalité, notre service des finances n'a pas les compétences pour mener de telles analyses et établir de tels indicateurs. Ce qui veut dire que, le cas échéant, si on voulait répondre à ce postulat, on devrait vraisemblablement mandater un cabinet externe, expert dans ce domaine, qui serait à même de nous établir ces indicateurs, de les suivre, de les proposer, qu'on puisse les communiquer. Vraisemblablement, on n'a pas demandé d'offres à ce stade, mais j'imagine que c'est des études qui se chiffrent plutôt en centaine de milliers de francs, qu'en dizaine de milliers de francs.

L'autre problématique que pose l'établissement de ces indicateurs, c'est la réactivité qu'on doit avoir par rapport au marché. Quand on est amené à renouveler des emprunts ou à emprunter pour nos investissements, le service des finances propose une stratégie à la Municipalité sur la durée des emprunts, la répartition de ces emprunts dans le temps, comment se répartissent les montants et à partir de cette stratégie qu'on vit juste maintenant, tout à fait par hasard, parce qu'il y a deux emprunts qu'on doit renouveler au mois de décembre. A partir de cette stratégie, M. Chuard va faire son marché, si on ose

dire. Il va voir qui est prêt à nous prêter aux meilleures conditions, par rapport à l'étalement de notre dette et aux besoins de financement qu'on a. Ce processus devient non seulement difficile, mais demande beaucoup de réactivité. Cela veut dire que si on a une offre d'un prêteur, bien sûr qu'on essaie comme l'a dit le président de la Commission des finances, de s'assurer d'où vient l'argent, du contexte du prêteur, de son positionnement, si on a l'information du point de vue environnemental, mais très souvent on doit répondre très rapidement pour obtenir la meilleure offre pour la Ville. Et je pense, que si, dans ce processus, on devait caler encore la recherche, l'établissement d'indicateurs spécifiques à la Ville, pour apprécier la qualité du prêteur, on serait de loin trop tard et à côté du marché.

Donc, c'est un risque en finalité de devoir, d'être amené à faire des emprunts à des conditions moins favorables, parce qu'on impose des contraintes qui ne peuvent pas être respectées dans les délais souhaités par les institutions concernées.

En résumé, c'est en gros les raisons pour lesquelles je vous invite à renoncer à transmettre ce postulat à la Municipalité et je pense que la proposition faite par le président de la Commission des finances, que la Commission des finances s'informent régulièrement dans le cadre du bouclage des comptes, dans le cadre aussi de la stratégie d'emprunts, de renouvellement d'emprunts, tout cela c'est des éléments qu'on discute en commission des finances et dans le cadre de ces discussions, on peut tout à fait aborder la question de l'appréciation durable, environnementale des institutions qui nous prêtent de l'argent le cas échéant. Merci de renoncer à nous transmettre ce postulat.

#### **La Présidente :**

Merci, M. le Syndic.

#### **M. Guillaume ROY demande la parole :**

Je voulais réagir, je vais essayer d'être plus bref que mes collègues précédents, aux interventions de M. le Syndic et de mon collègue M. Briod.

Premièrement, concernant les observations faites par M. le Syndic, elles me réjouissent pour une simple raison c'est que leurs réponses se trouvent dans le postulat, que je l'invite à relire avec plus de précision. S'agissant des placements communaux, effectivement l'affectation des placements est déjà régie par l'article 44 de la Loi sur les communes, comme c'est mentionné dans le postulat et donc, le postulat porte plutôt sur les autres, en particulier sur les emprunts et le pouvoir de décision des institutions dans lesquelles la Commune possède un pouvoir de décision.

S'agissant des indicateurs, alors je sais très bien que la Municipalité adore mandater des cabinets pour faire des études très, très chères. Néanmoins en quelques clics, il y en a des gratuites sur internet, en particulier disponible par Prince Waterhouse Cooper, PWC et WWF qui établit des critères de durabilité pour les principales banques de détail suisse, c'est gratuit et le lien se trouve également en bas de page du postulat. Donc, il n'y a pas besoin de faire une étude et sur cette base, par exemple, mais on peut imaginer d'autres façons de faire, il est assez simple d'établir une blacklist qui permet en quelques minutes, voir secondes, de voir si un établissement, auprès duquel on envisage d'emprunter, se trouve dans cette blacklist.

Pour répondre après à l'intervention de M. Briod, effectivement c'est un point de vue assez intéressant, c'est-à-dire en substance, on nous dit qu'il n'y a pas de problème et que tout va bien, que les services communaux ont, et je caricature, vous m'en excuserez, bien d'autres chats à fouetter que de regarder si la gestion des finances communales est faite de manière durable ou pas. C'est un point de vue assez intéressant, qui prône une manière d'agir pas forcément très soucieuse de son prochain. Pourquoi alors qu'on a déjà tant de choses en tête, pourquoi est-ce qu'on devrait se soucier de son prochain ? Et là on touche

le fond de la question, c'est une question de conscience, de priorité et de responsabilité. Donc a bien sûr l'option qui est proposée qui consiste à fermer les yeux, au prétexte que l'on a mieux à faire, finalement pourquoi est-ce qu'on devrait se préoccuper de ces questions-là. Les finances communales effectivement, elles continueront à fonctionner même dans ce cas-là, enfin, à supposer que l'on puisse employer le terme « fonctionner » quand il s'agit surtout d'accumuler des dettes, mais ça c'est un autre débat.

On a aussi l'option défendue par mon collègue M. Ferrari, qui propose d'agir de manière consciente. Cela consiste à dire qu'on n'a pas forcément toujours tout fait juste et qu'il y a peut-être une autre façon de procéder, qu'il est intéressant de se remettre en question. En fait cela consiste aussi tout simplement à faire preuve d'humilité, qui est de comprendre le sens, les implications de nos actes, d'avoir une volonté de s'améliorer pour viser une gestion responsable et assumer nos responsabilités envers les générations futures, aussi au travers des actes financiers engagés par la Commune. Chaque acte financier a un impact sur la durabilité, que cela soit celui de ma mère quand elle va acheter des chips à la Coop ou que cela soit celui de la Commune lorsqu'elle emprunte auprès d'une institution financière, il y a un impact financier sur la durabilité de chaque acte financier.

Donc évidemment, vous l'aurez compris, c'est la seconde option que les postulants vous proposent de soutenir et je vous en remercie.

**La Présidente :**

Merci, M. Roy.

**M. Gil REICHEN demande la parole :**

Non, je ne veux pas répondre, mais j'ai l'impression que dans la première partie de son intervention M. Roy explique au fond pourquoi le postulat ne sert à rien. Ce n'est pas juste de cliquer de PWC, qui est en fait très partiel parce que, l'analyse, le rating qui a été fait par PWC ne concerne que quelques établissements bancaires. Mais ils ne touchent pas tous les institutionnels qui prêtent de l'argent aux collectivités. Donc, on doit trouver d'après ce que vous demandez dans votre postulat d'autres indicateurs pertinents, donc ce n'est pas par plaisir de mandater, mais c'est probablement quelque chose qu'on n'a pas les moyens de PWC et qu'on devra forcément, si on veut répondre à cette exigence, mandater à l'extérieur. Je ne vois pas comment on pourrait le faire en interne. Cliquer sur le lien que vous avez mis dans votre postulat, cela on arrive à faire, je l'ai fait, merci beaucoup, mais je ne crois pas que c'est suffisant, ce n'est pas tout à fait ce que vous demandez.

J'entends votre discours sur la responsabilité pour les générations futures, oui, on doit l'avoir, et non n'est pas en train de dire qu'on ne l'a pas et qu'on emprunte à n'importe qui, n'importe comment. On vous l'a même dit en commission des finances, il y a moins d'une année je crois, on essaie de tenir compte de ça. Si leur rating est connu et qu'on sait qu'un établissement bien connu est dans une liste rouge, bien sûr que si l'on peut, on va l'éviter et on a démontré en commission des finances que jusqu'ici, peut-être que c'est par chance, les établissements où les gens nous prêtent de l'argent sont plutôt, s'ils sont sur une liste, ils le sont avec une note verte, si on peut le dire, au propre et au figuré. Mais voilà, si on veut aller plus loin, étendre à toutes les institutions qui sont susceptibles de nous prêter de l'argent, c'est un travail énorme qui dépasse les compétences qu'on a en interne.

**La Présidente :**

Merci, M. le Syndic.

**M. Robin CARNELLO demande la parole :**

Je remercie M. le Syndic, ainsi que M. Briod d'avoir presque rédigé la réponse au postulat ce soir, en fait. Ceci étant dit, je pense qu'on peut, comme l'a dit mon collègue et cosignataire de ce postulat, trouver un juste milieu dans ce qui serait fait pour ce suivi de la durabilité. On a une facilité de dire, ok, on clique sur un lieu et on a un tas d'indicateurs, puis cela on arrive de le faire, et puis d'un autre côté on peut faire des indicateurs très complexes et cela va prendre du temps et des coûts. Après, ce que j'ai pu apprendre professionnellement, c'est aujourd'hui ce qui n'est pas mesuré, n'est pas suivi. Ici, ce que l'on demande dans ce postulat, c'est à la Municipalité de se dire, c'est peut-être une opportunité de faire preuve de transparence régulière et d'avoir un suivi aussi pour nous, de régulièrement pouvoir dire, voilà, nos emprunts, on le met dans la brochure des comptes, on a ces indicateurs-là, qui nous disent nos emprunts sont aujourd'hui exemplaires ou ont une marge de progression.

Donc, d'abord ce postulat c'est une opportunité de transparence vis-à-vis des habitants de Pully et de notre Ville. Ensuite, un deuxième élément, que je souhaiterais apporter, c'est aussi une question de se dire, si toutes les communes ne posent pas ces questions de durabilité aux instituts auxquels elles empruntent, ces instituts ne sont pas du tout incités à faire preuve d'exemplarité à leur tour. A partir du moment où vous aurez une, deux, cinq, dix communes des 150 communes du Canton de Vaud qui demandent à ces instituts de faire preuve de durabilité, il y aura un effet aussi de changement de ces instituts. Donc, l'objectif au travers de ce postulat, c'est de se dire est-ce que Pully, peut contribuer à une prise de conscience plus globale dans le système financier. Je vous remercie de votre attention et je vous encourage à soutenir ce postulat.

**La Présidente :**

Merci, M. Carnello.

La parole n'est plus demandée, si je comprends bien le postulat est donc recevable, il a été transmis dans les délais de 7 jours réglementaires. Il invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'un objet qui relèvent de ses compétences et non de celles du Conseil, et donc recevable sur la forme comme sur le fond.

La discussion a eu lieu, on a peut-être passé sur le vote de la recevabilité, est-ce que l'on vote maintenant sur la recevabilité du postulat ? Non.

Je pose la question aux auteurs du postulat, est-ce que vous maintenez vos conclusions ?

**M. Léo FERRARI :**

On maintient les conclusions du postulat, on souhaite le renvoi à la Municipalité.

**La Présidente :**

Merci.

J'ouvre donc le vote : Acceptez-vous le postulat de M. Guillaume Roy et consorts, « Finances durables » et son renvoi à la Municipalité ?

Je clos le vote.

Le postulat est donc renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport par 47 oui, contre 24 non et 4 abstentions.

**La Présidente :**

Merci, M. Ferrari

## **2.19.2 Interpellation « Réfectoire Arnold Reymond, quelle suite ? »**

Mme Isabelle Dauner Gardiol et consorts

### **La Présidente :**

Est-ce que cette interpellation est soutenue au moins par 5 membres de notre Conseil ?

La réponse est oui, merci.

J'invite Mme Isabelle Dauner Gardiol à venir présenter votre interpellation.

### **Mme Isabelle DAUNER GARDIOL :**

J'implore votre patience, je vais être brève.

En Suisse, selon l'OFS, le taux d'activité des hommes ayant des enfants en âge de scolarité obligatoire est de 97%. Pour les femmes, ce taux est aujourd'hui à 82%, contre 60% en 1991. Si Pully se situe dans la moyenne suisse, 4 enfants sur 5 n'ont pas de parents à la maison pendant les heures de travail.

Je vous invite à vous mettre un instant à la place d'un papa ou d'une maman ayant une activité professionnelle et dont les enfants vont à l'école à Pully. Si vous avez eu de la chance et de la patience, vous avez obtenu une place de crèche, puis une place à l'UAPE et à l'APEMS, où vous savez que votre enfant est bien entouré et surveillé avant, entre et après les heures de classe. Lorsque votre enfant de 10 ans commence sa 7ème année et qu'il n'a pas la possibilité de manger à la maison, chez ses grands-parents, ses voisins ou chez une maman de jour, il ou elle n'aura alors comme seule option d'aller manger au réfectoire de l'Arnold Reymond destiné aux enfants de la 7ème à la 11ème année de scolarité obligatoire. Ce groupe d'enfants est estimé à environ 1000 élèves. L'Arnold Reymond peut recevoir 100 élèves.

Face à ce constat, nous, les cosignataires avons voulu faire suite à l'interpellation du 10 décembre 2018 de la conseillère communale Muriel Thalmann intitulé : « A quand un réfectoire attractif, adapté aux modes de vie de nos jeunes ? ». Force est de constater que depuis lors peu de choses semblent avoir remédié à cette situation inconfortable pour les familles pulliérans. Dans sa réponse du 27 mars 2019 à l'interpellation de Mme Thalmann, la Municipalité informait d'une part qu'elle donnerait un mandat à un professionnel de la branche pour réaliser un audit complet du réfectoire qui intégrerait un sondage questionnaire aux usagers, aux parents, au personnel du réfectoire. D'autre part, la Municipalité s'engageait à mettre en place des mesures simples ne demandant pas de transformation lourde ou de réaffectation potentielle du lieu dans un autre espace, mesures qui devaient être prévues dans le cycle budgétaire 2020.

Par le biais de la présente interpellation, nous demandons donc à la Municipalité de répondre aux questions suivantes :

1. Le mandat d'étude prévu a-t-il été confié ? Si oui, à qui et quels en sont les résultats ?
2. Des mesures concrètes ont-elles été mises en place depuis le printemps 2019 ? Si oui, lesquelles ?
3. Des mesures concrètes supplémentaires sont-elles prévues, notamment pour répondre aux trois difficultés principales relevées dans cette interpellation ? soit :
  - un manque systémique de places pour manger à midi
  - un manque d'attractivité du lieu
  - un système de réservation et de paiement des repas obsolète, ne permettant pas les réservations, ni paiement par voie électronique.
  - si des mesures sont prévues, lesquelles et dans quels délais ?

Je vous remercie pour votre attention.

**La Présidente :**

Merci, Mme Dauner Gardiol.

Est-ce que la Municipalité veut répondre ?

**M. Jean-Marc CHEVALLAZ, Municipal, demande la parole :**

Malheureusement, je ne pourrais pas être aussi bref que les questions qui ont été posées, je vais donc y répondre de la manière suivante :

1. Le mandat d'étude prévu a-t-il été confié ? Si oui, à qui et quels en sont les résultats ?

Dans le cadre de la stratégie globale visant à répondre d'une part aux besoins scolaires et parascolaires et d'autre part aux besoins d'entretien des constructions scolaires, la Municipalité a confié un mandat pour l'étude d'un Masterplan des constructions scolaires de la Ville de Pully. Cette étude a été finalisée durant le 2ème semestre 2019.

Dans ce cadre, il avait été également prévu de mener un audit complet du réfectoire permettant notamment de faire un état de situation de cette structure d'accueil, d'identifier de potentielles problématiques notamment en matière de normes, d'organisation, de fonctionnement, d'offres aux usagers, d'espace de repas et pique-nique, d'ambiance du lieu et de dégager ainsi des pistes d'améliorations.

La réflexion se doit d'être globale, raison pour laquelle, il avait été prévu qu'elle soit menée par un mandataire professionnel de la branche, notre partenaire GastroVaud, fournisseur actuel des repas « fourchette verte » ou par d'autres prestataires tels qu'Eldora par exemple.

Prévu initialement durant le 1er semestre 2020 pour se terminer au plus tard à la fin de l'année scolaire 2020, ce processus n'a finalement pas pu être lancé d'une part pour des raisons de priorités opérationnelles en faveur de projets notamment liés à un processus de réorganisation interne de service, au développement de l'offre d'accueil préscolaire, parascolaire et à la problématique des besoins scolaires, et d'autre part, du fait de la situation sanitaire liée au COVID-19. Cette situation a induit la mise en place de règles et plans de protection, de restrictions importantes d'accès au réfectoire secondaire et d'offres aux usagers. Ces restrictions n'ont pu être levées qu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022.

Cette étude sera finalement lancée en 2023. Dans ce but, un montant de CHF 15'000.00 a été porté au budget 2023 de la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (DJAS), rubrique « Honoraires et frais d'expertises », compte 3185.500. La Municipalité tiendra bien évidemment le Conseil communal informé de l'évolution de ce dossier et des résultats de cette étude.

2. Des mesures concrètes ont-elles été mises en place depuis 2019 ? Si oui lesquelles ? En 2019, le Conseil des délégués du collège Arnold Reymond a proposé un sondage de satisfaction aux élèves concernant le réfectoire secondaire.

Par ailleurs, dans le cadre du Conseil d'établissement et du Conseil des délégués des élèves, des réflexions et discussions ont lieu régulièrement avec la DJAS et ses partenaires et encore récemment puisque le Conseil des délégués a été reçu le 21 septembre dernier par le Conseil d'établissement. Les résultats du sondage et les réflexions ont permis de mettre en exergue plusieurs thématiques et propositions d'améliorations du réfectoire, thématiques dont certaines sont identiques à celles développées dans cette interpellation, soit par exemple :

- Organisation générale et flux dans le réfectoire ;
- Attente et encombrements à certaines heures ;
- Offre générale et diversité de celle-ci, aspects nutritionnels, boissons sucrées, repas cuisinés ou livrés ;

- Attractivité du lieu ;
- Problématique des automates à boissons ;
- Installation ou compléments d'équipements, fontaines à eau, fours micro-ondes, poubelles de tri ;
- Adaptations du mobilier ;
- Système de paiement et de commande des repas ;
- etc.

Concrètement, même si cela ne semble pas toujours visible ou remarqué par les élèves et malgré la vétusté des lieux, la Municipalité et les services de l'administration communale n'ont eu de cesse depuis sa création de proposer des mesures d'amélioration de ce réfectoire, bien entendu à ce stade, dans un cadre existant donné. Ces mesures visent toujours prioritairement la qualité de l'offre et le bien-être des usagers. Je peux ainsi citer les quelques exemples suivants qui ont été mis en place durant ces dernières années ou plus récemment :

- Remplacement récurrent du mobilier, tables rondes, mobilier convivial ;
- Mise en place d'un micro-onde libre-service ;
- Changement d'éclairages et luminaires ;
- Adaptation de l'aménagement, espaces spécifiques, plus jeunes/plus grands ;
- Adaptations des offres en repas et boissons, mise en place du buffet de salades, sandwiches, boissons-fontaines à eau, etc. ;
- Acquisition de mobilier extérieur, tables avec bancs intégrés pour la terrasse ;
- Mise en place de gobelets 100% carton à la place des gobelets en plastique ;
- Suppression des distributeurs de boissons sucrées.

Plus globalement, il faut rappeler qu'une partie de la problématique d'encombrement a été résolue avec la création et l'ouverture à la rentrée d'août 2021 d'un nouveau lieu d'accueil, le Lunch, au Centre pour l'accueil des 8P.

De plus, l'ouverture ce jour-même d'Espace Jeunes, lieu d'accueil s'adressant aux jeunes de 12 à 18 ans, vient compléter ce dispositif et contribuera certainement à améliorer la situation d'encombrement.

Pour les plus jeunes, une nouvelle UAPE de 84 places parascolaires, « La Bulle » a vu le jour à la rentrée 2021.

Enfin, une nouvelle structure d'accueil à midi, l'Entre-deux, proposant la possibilité d'apporter un pique-nique ou de prendre un repas chaud équilibré a ouvert ses portes à la rentrée 2022.

3. Des mesures concrètes supplémentaires sont-elles prévues, notamment pour répondre aux trois difficultés principales relevées dans l'interpellation ? Si oui, lesquelles et dans quels délais ?

Quelques mesures simples et concrètes sont d'ores et déjà prévues en 2023 au réfectoire secondaire, mesures visant à améliorer l'attractivité du lieu, soit notamment :

- Faciliter l'accès au libre-service pour les élèves par l'ajout de nouveaux fours micro-ondes ;
- Installation de fontaines à eaux supplémentaires ;
- Acquisition et mise en place d'un nouveau meuble présentoir pour améliorer le buffet de salade ;
- Acquisition de nouveaux rangements de cuisine inox ;
- Rénovation des peintures des murs ;
- En réponse à la demande des élèves, étude, analyse et mise en place d'une solution de paiement plus rapide et plus moderne, type terminal à cartes ;

Manque structurel de places :

S'agissant de l'accueil parascolaire, il est utile de rappeler qu'en septembre 2009, une votation populaire, plébiscitée par plus de 70% de la population vaudoise, a conduit à

l'introduction du nouvel article constitutionnel 63a intitulé « Ecole à journée continue ». Cette nouvelle disposition prévoit que les communes, aidées par l'Etat et les acteurs privés, mettent en place un accueil parascolaire surveillé sous forme de journée continue pour toute la durée de la scolarité obligatoire.

La révision de LAJE, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018, intègre notamment la mise en œuvre de cet article constitutionnel 63a. Ainsi, toutes les communes vaudoises doivent proposer un socle minimal de prestations pour assurer l'accueil parascolaire des élèves entre 4 et 15 ans. Dans ce contexte, l'étendue des prestations d'accueil parascolaire auxquelles les communes doivent répondre conformément à leurs obligations légales est énoncée à l'article 4a de la LAJE, soit :

pour l'accueil parascolaire primaire :

pour les enfants scolarisés de la 1<sup>ère</sup> et la 4<sup>ème</sup> année primaire : un accueil doit être organisé le matin, durant la pause de midi et l'après-midi ;

pour les enfants scolarisés de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> année primaire : un accueil doit être organisé au moins durant la pause de midi et l'après-midi ;

pour l'accueil parascolaire secondaire :

de la 9<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup>, les communes organisent un accueil surveillé durant la pause de midi.

Ainsi, ce sont plus de 250 places d'accueil parascolaire et 29 places de nursery garderie qui ont été créées et proposées à la population dans différents quartiers de Pully durant les 5 dernières années. La loi ne fixe cependant pas de nombre minimum de places d'accueil à créer. Toutefois, les communes doivent être capables d'assurer une offre conforme au socle minimal des prestations citées précédemment.

Avec l'ouverture à la rentrée d'août 2021 du nouveau lieu d'accueil, le Lunch, au Centre-Ville pour l'accueil des 8P, la Ville de Pully est ainsi conforme à la loi puisqu'elle offre désormais ce socle minimum de prestations parascolaires, que cela soit pour les élèves du primaire ou du secondaire.

S'agissant d'un manque structurel de places au réfectoire secondaire, dont fait référence l'interpellation, la demande effective observée, de nombreux élèves privilégiant par exemple le centre-ville et ses commerces pour manger au temps de midi, les mesures et les nouvelles offres d'accueil complémentaires précédemment citées, permettent de penser que l'offre actuelle en places au réfectoire est à ce stade suffisante.

Néanmoins, les projections actuelles permettent d'estimer que globalement sur le territoire communal entre 500 et 700 places parascolaires seront nécessaires à l'horizon 2030. Ainsi, pour répondre à l'évolution future de la demande parascolaire globale, la création d'une ou plusieurs structures d'accueil de l'enfance de type restaurant scolaire, UAPE ou APEMS sera nécessaire ces prochaines années, dont nous tiendrons compte dans les nouvelles constructions.

-Système de réservation et de paiement des repas

Comme indiqué précédemment, en réponse à la demande des élèves, l'étude, l'analyse et la mise en place d'une solution de paiement plus rapide et moderne, type terminal à cartes, est prévue en 2023 ainsi que l'étude et analyse d'une nouvelle solution de commande de repas plus souple et plus rapide.

J'espère avoir ainsi répondu aux questions et vous remercie de votre attention.

**La Présidente :**

Merci, beaucoup M. Chevallaz, pour votre réponse.

Est-ce que Mme Dauner Gardiol est satisfaite de la réponse de la Municipalité ?

**Mme Isabelle DAUNER GARDIOL :**

Je considère qu'une partie des questions ont été traitées, il y a un certain nombre de mesures proposées et on reviendra à la charge pour suivre l'implémentation de ces différentes mesures.

**La Présidente :**

Merci, Mme Dauner Gardiol.

**2.20 Divers**

**2.20.1 Vœu pour l'adaptation des salaires de l'administration communale de Pully**

**Mme Lena LIO :**

La population de Pully au 31 décembre 2008, était de 16'836 habitants. Au 31 décembre 2021, la population de Pully était de 18'946 habitants. Une augmentation de population de 12% en 12 ans montre que la Commune de Pully est très attirante. Elle le doit à l'excellente gestion dont la Municipalité a fait preuve, tout spécialement en période troublée. Elle le doit aussi au travail quotidien de tout le personnel de l'administration communale. Il est donc essentiel de conserver ces compétences en offrant, aux employés de l'administration, des conditions attrayantes. Or récemment, plusieurs communes de la région ont revalorisé les rémunérations de leurs employés. Nous savons évidemment que la situation financière de Pully est délicate. Toutefois, dans le cadre de la préparation du budget 2023, je forme le vœu que l'on veuille à garantir, au personnel de l'administration communale, des conditions salariales qui reflètent au mieux l'augmentation attendue de l'Indice des prix à la consommation. Merci.

**2.20.2 Remerciements à la Municipalité pour le soutien à l'Association pour les intérêts et le développement de Pully-Nord**

**Mme Lena LIO :**

J'aimerais adresser mes sincères remerciements à notre Syndic, et son épouse, à notre Municipal, M. Lucas Girardet et son épouse pour leur participation à notre vide grenier et à notre fête Halloween. Vous savez que votre participation est très importante pour la survie d'une association locale. Merci de votre soutien.

**La Présidente :**

Merci, Mme Lio.

Y a-t-il un autre divers ?

**2.20.3 Mobilier seconde main pour l'Espace Jeunes - suite**

**Mme Valentine CARDIS :**

Je serai brève, il est très tard. Je suis ravie de lire dans la communication no 13 donnée aujourd'hui, que l'Espace Jeunes a ouvert ses portes aujourd'hui.

J'ai une question à poser à propos du mobilier de cet Espace. Dans le préavis 04-2022 voté en avril, il y avait un planning dans lequel les mois de juillet et août étaient consacrés

à la recherche du mobilier. C'est pourquoi en juin, le groupe des Vert·e·s a émis le vœu que le mobilier soit du mobilier seconde main. La raison principale était de sensibiliser aux questions des économies circulaires. J'aurais aimé savoir si cela avait pu être réalisé ou pas. Merci.

**La Présidente :**

Merci, Mme Cardis pour votre question.

M. Chevallaz, avez-vous une réponse ou la réponse ?

**M. Jean-Marc CHEVALLAZ :**

La réponse, je ne sais pas, mais en tout cas une, oui.

Oui effectivement, l'Espace Jeunes a ouvert ses portes aujourd'hui. Et lors de la discussion sur le préavis 04-2022, il avait été proposé que du mobilier d'occasion soit récupéré, voire restaurer par des jeunes pour aménager les locaux d'Espace Jeunes. Cette suggestion était tout à fait pertinente. D'autant que cette démarche a déjà été mise en œuvre dans notre service, notamment aux Home-Ecole des Mosses.

Cependant cette pratique présente un certain nombre de limites, nous l'avons constaté, car elle est très chronophage. Il faut chercher les meubles sur internet, les annonces sont bien souvent mal documentées notamment en ce qui concerne les dimensions. Il faut ensuite aller chercher les meubles, le plus souvent en soirée ou durant le week-end, avec des véhicules appropriés. Il faut ensuite les transporter et les nettoyer. La rénovation par les jeunes est une excellente idée pour les sensibiliser à l'économie circulaire. Cela permet aussi de les valoriser par le travail manuel. Cependant, outre le temps que cela demande, les locaux d'Espace Jeunes ne sont ni adaptés, ni équipés pour ce genre de travaux malheureusement. Bien conscients des enjeux en termes de durabilité et de sensibilisation que représente la récupération de mobilier d'occasion, elle ne peut être systématisée par manque de moyens et repose bien souvent sur des initiatives personnelles des collaborateurs. C'est par ailleurs le cas pour Espace Jeunes où une partie du mobilier a été récupéré et upcyclé dans la mesure où le temps investi à cela ne préjuge pas la mission première du personnel Espace Jeunes, à savoir la prise en charge des jeunes. Merci de votre attention.

**La Présidente :**

Merci beaucoup, M. Chevallaz.

Y a-t-il encore un autre point divers que quelqu'un aimerait proposer dans la salle ?

Si ce n'est pas le cas, je vous propose de voir sur l'écran, l'agenda à venir, avant de clôturer notre séance. Nous nous retrouverons donc le 23 novembre, déjà à 18h30 pour la séance d'information relative au budget et ensuite à 20h00 pour notre séance du Conseil communal.

Je vous rappelle, mais peut-être que vous avez reçu cette information, les votations fédérales du 12 mars 2023 ont été annulées.

Je vous recommande avant de partir, de remettre les boîtiers à nos scrutateurs qui vous attendent pour les remettre dans la valise.

Merci, je vous souhaite une excellente soirée.  
(Applaudissements)

Fin de la séance : 23h30.

La Présidente :

La secrétaire :

Jacqueline Reigner

Francine Medana